

VISION

Une nébuleuse
d'idées impactantes



POUR UNE DÉFENSE AU RANG DE LA FRANCE

par
Aymeric DELON

PROTÉGEONS NOS OCÉANS

par
Michel STOFER

LA GRANDE DÉMISSION

par
Amicie FONLLADOSA

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

par
Michel STOFER

POUR OU CONTRE LES "CHAMPIONS INDUSTRIELS" ?

par
Léa SCHÜLER-ALLAL

LA REVANCHE DE LA POLITIQUE ET DE LA NATION

par
Aymeric DELON

SOUVERAINETÉ & PUISSANCE

LE MONDE D'APRÈS ... LA GRANDE BASCULE

par
Aymeric DELON

IDENTITÉ & ORDRE RÉPUBLICAIN

OQTF : ASSURER NOTRE CRÉDIBILITÉ

par
Ulysse VARENNES

CROISSANCE & INNOVATION

DU BON USAGE DE LA DETTE PUBLIQUE

par
Jonathan GALBRUN

VISION Une nébuleuse
d'idées impactantes

 **RION**

Le Cercle Orion est un club politique et d'influence indépendant, laboratoire d'idées de référence, portée par une jeunesse talentueuse et engagée, fondé en janvier 2017 par Alexandre MANCINO.

Son but est de prendre part au débat intellectuel et de contribuer à la compréhension des enjeux et transformations du XXI^e siècle pour agir et être source de propositions pour le monde de demain. Il s'articule autour d'évènements de très haute qualité avec des personnalités du monde politique, économique ou intellectuel ainsi qu'à travers des contributions d'experts sur les sujets de société.

Les activités du Cercle visent à éclairer les décideurs publics et privés confrontés aux enjeux contemporains. À travers l'ensemble de ses activités – réflexions, propositions, publications, influence, accompagnement de start-ups, évaluation des politiques publiques, participation citoyenne et expérimentation – le Cercle Orion joue un rôle d'acteur du débat démocratique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.cercleorion.com

SOMMAIRE

4

L'Edito

par Alexandre MANCINO et Aymeric DELON

Souveraineté & Puissance

6

Le monde d'après ... la grande bascule

par Aymeric DELON

10

Pour une défense au rang de la France

par Aymeric DELON

Identité & Ordre républicain

15

OQTF : assurer notre crédibilité

par Ulysse VARENNES

Transition écologique & Territoires

23

Protéger nos océans, un impératif vital

par Michel STOFER

25

Améliorer l'accès aux soins en France

par Michel STOFER

Croissance & Innovation

29

Pour ou contre les "champions industriels" ?

par Léa SCHÜLER-ALLAL

33

La Grande Démission : quel avenir pour le travail ?

par Amicie FONLLADOSA

37

Du bon usage de la dette après le "quoi qu'il en coûte"

par Jonathan GALBRUN

Action publique & Citoyenneté

42

La revanche de la politique et de la Nation

par Aymeric DELON





L'ÉDITO

Notre Revue "*Vision Orion le Mag*" devient désormais semestrielle. Elle a pour objectif de valoriser les meilleures publications des membres du Cercle Orion dans les six mois précédents, couvrant l'ensemble de nos Axes phares d'études : Souveraineté & Puissance, Identité & Ordre républicain, Transition écologique & Territoires, Croissance & Innovation et Action publique & Territoires.

Ces publications portent les messages "*signatures*" du Cercle Orion, qui nous différencient intellectuellement dans le débat public. Dans le présent numéro, le Cercle Orion expose le nouveau paradigme international à la suite de la guerre en Ukraine et, à cette aune, pose la question de la hauteur de notre armée et ravive le débat sur les champions industriels.

La France est également frappée par des phénomènes intérieurs interpellants : le manque de crédibilité dans l'application de notre droit migratoire s'agissant des obliga-

-tions de quitter le territoire français (OQTF) ou encore le phénomène de la Grande Démission, la désertification de l'offre de soin ainsi que l'endettement public de la France.

Le pays est exposé à une multitude de facteurs qui le précipitent dans son déclin comme puissance et de sa dissolution comme peuple. Dans ce cadre, le retour de la politique et de la Nation est devenu nécessaire, constat qui est l'objet du dernier article de cette revue.

Nous vous souhaitons une agréable lecture, que nous espérons la plus stimulante possible. Notre objectif est de penser et panser le monde qui s'écrit, tout en alimentant et suscitant le débat !

Alexandre MANCINO
Président du Cercle Orion

Aymeric DELON
Vice-Président Exécutif du Cercle Orion



SOUVERAINETÉ & PUISSANCE

**Pour une défense
au rang de la France**

par Aymeric DELON

**Le monde d'après ...
la grande bascule**

par Aymeric DELON



LE MONDE D'APRÈS ... LA GRANDE BASCULE

Aymeric DELON

L'heure est à la grande bascule. Le 24 février 2022 fut la fin d'un renversement paradigmatique : la "mondialisation heureuse" n'est plus, la poly-guerre est là. Dans ce contexte, il convient de plaider pour une rupture de la doctrine historique des institutions européennes et de nos gouvernements. Alors que Bruxelles s'est toujours refusée à une approche confrontationnelle de ses politiques et que nous avons longuement ignoré et fait prospérer nos vulnérabilités, il convient maintenant de penser à notre autonomie stratégique, au risque sinon de saper durablement notre propre souveraineté.

A l'heure de la "grande bascule" ...

L'ère de la "poly-guerre"

La guerre est désormais omniprésente : guerre au sens traditionnel du terme, aux

"marches" (étymologie du mot "Ukraine") de l'UE et de la Russie ; guerre économique, avec la bataille des savoirs, des compétitivités socio-fiscales, des barrières douanières, etc ; guerre technologique, sur les infrastructures, le monde numérique ou encore les systèmes militaires ; guerre culturelle, avec une lutte contre les valeurs occidentales, jugées impérialistes, par des puissances qui pourtant œuvrent pour s'accaparer l'hégémonie des Etats-Unis dans une logique thucydienne (Graham ALLISON, Le Piège de Thucycide) ; guerre politique, avec comme canal favori les réseaux sociaux pour propager fausses nouvelles et vulnérabiliser les démocraties via leurs procédures électorales. Bref, le monde actuel est résolument en "poly-guerre". Nonobstant les tragiques terrains de conflits où les victimes bien réelles s'accumulent, cette "poly-guerre" demeure

généralement froide. Cependant, elle nous menace, jusqu'à mettre en péril nos valeurs et infrastructures essentielles. Nous voici en train de vivre une "grande bascule" géopolitique — pour reprendre le syntagme devenu célèbre d'Emmanuel MACRON prononcé fin août.

Vers deux possibles "fins de l'Histoire"?

Ce contexte a balayé l'hypothèse optimiste de "fin de l'Histoire". Son concepteur, alors dans le contexte de la chute de l'URSS, Francis FUKUYAMA, a livré un entretien dans le dernier numéro paru de la si lumineuse revue Commentaire (n°179). Il prévient d'un risque majeur : si pour lui l'aboutissement de l'Histoire se traduit par l'avènement unique de la démocratie libérale, jugée le seul régime stable dans la durée aujourd'hui (ce qui n'empêche donc l'existence de pouvoirs autoritaires toutefois continûment menacés : MACHIAVEL dans Le Prince soulignait déjà cette vulnérabilité ontologique), le modèle chinois (en ce contexte post-XXe Congrès du Parti communiste chinois) semble dessiner un contre-système stable.

La sinologue française Alice EKMAN, dans un entretien récent à la salubre émission Le Dessous des Cartes (Arte, émission "Spéciale Chine", 15 oct. 2022), estimait que le monde actuel prend la route d'une scansion bipolaire du monde, en deux blocs incompatibles, sûrement structurellement plus profonde et durable que lors de la Guerre froide ...

Une exigence ... d'être à rebours de la doxa européenne jusqu'alors dominante

Dans ce contexte, l'Occident a une responsabilité historique au nom de ses valeurs : "endiguer" l'extension grandissante de l'influence de Pékin. Or, le logiciel européen

est résolument ancré dans le pacifisme, dans le refus de tout protectionnisme, prônant une doxa aujourd'hui de loin dépassée. L'inertie du Berlaymont nous laisse présager que l'UE prendra du temps à se saisir de ce nouveau paradigme. Or, le Cercle Orion, par son devoir de lucidité, veut faciliter cette tectonique idéologique et rompre avec la naïveté européenne. L'UE s'est toujours refusée à une approche confrontationnelle dans ses politiques : il est grand temps de bousculer résolument cette doctrine.

... bousculons la doctrine établie : soutenons désormais une souveraineté moderne !

Des premières avancées depuis Bruxelles

L'UE a commencé à rompre avec sa naïveté historique.

- - D'un point de vue commercial, les instruments de défense se renforcent continuellement depuis les deux dernières commissions. La nomination d'un procureur commercial en 2020 incarne ce changement de cap. Toutefois, cette logique se cantonne qu'à un (nécessaire) respect de la réciprocité des accords : encore convient-il de protéger offensivement notre marché européen.
- - D'un point de vue géopolitique, la constitution en 2017 de la coopération structurée permanente en matière militaire puis d'une "Facilité européenne pour la paix" en 2021 (activée dans le cadre du conflit ukrainien) montrent une prise de conscience. Cela doit résolument se conforter alors que les Etats-Unis ont structurellement les yeux ailleurs, en raison de leur politique continue du "pivot asiatique" (2011), et que le retour d'un Donald TRUMP dont l'approche transactionnelle - appelant au "burden sharing" (partage du fardeau) quant à l'OTAN - menace la pérennité de l'Alliance transatlantique.

- D'un point de vue stratégique, les annonces par exemple de la mise en place d'une constellation satellitaire européenne ou d'un fonds pour la sécurisation de l'approvisionnement (voire du renouveau minier en Europe) des métaux stratégiques constituent un pas salutaire.

Des défis majeurs qui nous restent pour rompre avec l'écueil pluri-décennal français et européen : l'exemple du nucléaire français ...

Or, nous sommes confrontés au mur de nos illusions, ce que Jacques DE LAROSIERE appelle "nos 40 ans d'égarements économiques". L'exemple de la filière nucléaire française est significatif à ce propos (cf. Public Sénat "Nucléaire : les défis de la relance", 2022,). Le déclin de la filière nucléaire française, fleuron jaloué dans le monde entier (la France vantait jadis son programme nucléaire national devant le Congrès américain!), résulte d'une série de décisions politiques hasardeuses, parfois même politiciennes, qui s'est suivi d'un délitement progressif et grave des compétences nécessaires. Or, aujourd'hui, alors que plus de la moitié de nos réacteurs sont à l'arrêt, que notre indépendance énergétique s'avère plus que jamais nécessaire et que la "falaise" de la mise à l'arrêt d'une génération entière de réacteurs approche, nous sommes en panne de compétences (ce que révèle les rapports successifs d'EDF et de l'Autorité de sûreté nucléaire) que seules des années de formation et d'expérience sur le terrain pourront compenser. Peut-être allons-nous devoir appeler des ingénieurs et techniciens chinois pour nous aider ... ? La relance du nucléaire décidée par le président de la République est nécessaire, mais bien trop tardive (comme, dans un autre domaine certes, s'agissant de la sécurité des Français).

... ou encore de l'agro-alimentaire français

L'objectif du Cercle Orion n'est pas de caresser quiconque dans "le sens du poil", d'épouser une doxa. Notre méthode, c'est la responsabilité, donc la lucidité, et donc accepter de dire les choses, clairement sans ambages mais absolument avec rigueur. Or, s'agissant de notre déclin, les faits sont là, criants et s'accumulant. Nous avons oublié de penser jusqu'à nos intérêts vitaux. Ainsi, la France, historique fer de lance agricole, importe aujourd'hui 40% de sa consommation de fruits, 60% de celle de légumes, 50% de volaille et 25% de viande bovine. La France tend vers une rapide insécurité alimentaire ...

Pour une politique stratégique de souveraineté ...

Soyons prescriptifs pour conclure. Dans les grandes lignes, nous devons rebâtir une France puissance, une Europe stratège, que nos gouvernements successifs ont laissé dépérir. A l'instar du plan à horizon 2049 de la Chine, l'UE doit avoir un projet de puissance globale. Il est plus que jamais nécessaire que d'ici la fin de la décennie que l'Europe assure 100% de notre consommation intérieure de biens stratégiques (e.g. le paracétamol, importé pour la demande européenne à 80% des seules Chine et Inde), et chaque Etat membre individuellement au moins 75%. La France, même si elle est seule sur cette doctrine, se doit de l'appliquer. La relocalisation, limitée à ces besoins stratégiques (CAE, I.MEJEAN et X.JARAVEL, 2021), est un impératif à défendre activement.

... au profit de territoires innovants et durables ...

Cette politique doit faire de chacun de nos territoires de véritables bassins de vie innovants et durables, prompts à restaurer

confiance et fierté à l'époque où de plus en plus de Français aspirent à un sens dans leur travail. Le Cercle Orion milite pour leur donner le plus beau sens : œuvrer, chacun dans son domaine, pour la souveraineté, l'excellence et la durabilité de la France d'aujourd'hui et (surtout) de demain. Œuvrer pour la France par leur emploi, mais aussi notamment par un fonds souverain alimenté par l'épargne des Français soutenant le futur Mittelstand à la française que nous appelons de nos vœux.

... dans une vision moderne, lucide et assumée de la souveraineté

Une France puissante ne serait être une France dépendante. Une France puissante ne serait non plus être une France isolée. La régionalisation de notre commerce à l'échelle européenne, notre échelle pertinente, est souhaitable, tout en poursuivant le libre-échange qui permet de tirer vers le haut d'autres régions du monde, dont par ailleurs les vulnérabilités politiques, économiques et sociales poussent leurs habitants à chercher un avenir meilleur sur notre sol — ce que la France ne peut plus garantir au regard de notre intégration de l'immigration complètement dépassée.

Dès lors, nous voulons une France souveraine, embrassant les défis de notre temps. Nous voulons une Europe qui protège, prolongeant les défenses nationales. Nous voulons une doctrine qui traduise dans les faits la "grande bascule". ■



POUR UNE DÉFENSE AU RANG DE LA FRANCE

Aymeric DELON

Le contexte stratégique actuel impose un inventaire de nos capacités de défense. L'algèbre confrontationnelle intègre un nombre toujours plus croissant de théâtres alors que les impérialismes révisionnistes se réveillent. L'audit de notre armée, mené par ses plus éminents généraux, souligne un bilan qui, nonobstant un réel réengagement budgétaire récent, demeure en-deçà de ce qu'impose des scénari offensifs à la probabilité croissante. Il devient donc impératif de renforcer notre défense mais au-delà aussi notre résilience nationale. La cohésion d'une Nation est son plus fondamental rempart.

Le Président de la République, en sa qualité constitutionnelle (art. 15 C.) de chef des armées, a prononcé ce 09 novembre 2022 un discours qui, au-delà de l'annonce médiatiquement relevée de la fin de

l'opération "Barkhane", dévoile les contours actualisés de la doctrine de défense française. La date n'est pas un hasard : en ce jour anniversaire de la mort du Général DE GAULLE, celui qui a rendu la dignité à l'armée de France après la débâcle et l'occupation, Emmanuel MACRON a inscrit ses mots dans les qualités si gauliennes du "courage" et de la "vision". L'armée française et les efforts engagés à cette heure en sont-ils aujourd'hui entièrement à la hauteur ?

La nécessité d'un sursaut face à un nouveau contexte stratégique ...

Le discours du chef de l'Etat en rade de Toulon portait sur la présentation de la Revue stratégique actualisée "version 2022" de notre défense. Cette révision s'ancre bien entendu dans un changement de

paradigme géopolitique inédit : après l'émergence des cyber-conflictualités et du développement des guerres hybrides, après la menace croissante de la Chine au cœur de la nouvelle arène belligère qu'est l'Indopacifique, nous devons désormais prendre en compte le retour de la guerre conventionnelle sur le sol même de l'Europe, sous le sceau de la nostalgie de l'empire russe. Sans compter entre autres sur les menaces iraniennes et turques.

L'attitude russe est symptomatique du spectre des menaces à intégrer : retour des impérialismes régionaux voire mondiaux à la politique révisionniste ; négation croissante des règles du droit international ; mise en question des principaux tabous doctrinaux à l'instar de la dissuasion nucléaire ; recours accru aux cyberattaques ; manipulation de l'information ou encore déploiement de milices privées comme au Mali. Dès lors, l'invasion de l'Ukraine lancée par Vladimir POUTINE le 24 février 2022 opère, selon la Revue nationale stratégique 2022, un "glissement stratégique", en tant qu'engagement dans une pente qui était crainte dans l'algèbre des relations internationales.

Dans son audition à la Commission de la défense de l'Assemblée nationale la veille de la Fête nationale, le général Thierry BURKHARD, chef d'état-major des armées (CEMA), décomposait ainsi le nouveau contexte stratégique auquel est confrontée notre armée : un retour de "l'emploi désinhibé de la force comme mode de règlement des conflits internationaux" (au grand dam donc de la Charte des Nations Unies) ; l'implication de grandes puissances capables de réduire notre liberté d'action sur l'ensemble des domaines

(là où le terrorisme ne pouvait rivaliser équitablement avec notre armée que sur le milieu terrestre) ; le "changement d'échelle" de la guerre, en s'étendant dans des champs comme le cyber ou encore l'espace exo-atmosphérique ou les grands fonds marins.

... qui doit pallier des années de démantèlement de nos capacités de défense ...

La fin de la Guerre froide a instillé l'idée, bien aidée par l'enjeu continu de maîtrise de nos déficits publics croissants, des "dividendes de la paix". Puisque la France ne risque plus de "guerre de haute intensité", il devient possible dès lors de progressivement réduire les moyens humains et matériels dans notre défense. En trente ans, le nombre de chars dont dispose l'armée française a été divisé par plus de six, le nombre d'avions de combat par trois, celui de bâtiments de la marine par deux. La modernisation de nos capacités est lente, alors même que la France jouit encore d'une industrie de défense de rayonnement mondial (Thalès, Dassault, Airbus Defense & Space, Naval Group ...).

Ce constat a fait dire récemment aux plus éminents experts de la matière militaire — que ce soit le général BURKHARD, lors de l'audition susmentionnée, ou plus récemment de Pierre DE VILLERS, ancien CEMA, ce 09 novembre — que notre armée n'est pas prête pour une guerre de haute intensité. Tel est également le constat établi par le rapport d'information parlementaire déposé au bureau de l'Assemblée nationale une semaine jour pour jour avant le début de l'offensive russe et présidé par le binôme Patricia MIRALLES (aujourd'hui secrétaire d'Etat aux Anciens combattants) et Jean-Louis THIÉRIOT, député LR.

Si parfois cette réduction de nos capacités défensives répondait à des impératifs du droit international, à l’instar de notre stock d’ogives nucléaires dans le cadre de la doctrine de “stricte suffisante” dérivant des clauses des traités de non- prolifération nucléaire (au premier desquels le TNP), la baisse globale constatée apparaît aujourd’hui vu le paradigme international comme une foncière faute de lèse-souveraineté.

... à ce jour qu’en partie corrigées dans le cadre de la dernière LPM ...

La loi de programmation militaire (LPM) votée fin 2017 pour les années 2019 à 2025, prenant acte de la *Revue stratégique nationale* de 2017, a enrayé les années de baisse tendancielle des dotations budgétaires allouées aux armées. L’effort est massif : embauches pour 6000 postes (dont 1500 dans le cyber et 1500 dans le renseignement), modernisation des systèmes, politique de recherche, réarmement capacitaire, en particulier s’agissant de la dissuasion nucléaire (avec le sous- marin lanceur d’engin [SNLE] *Suffren*) ; constitution d’un commandement de l’espace. Les dépenses militaires tangentent enfin la cible des 2% du PIB fixée par l’Alliance atlantique (ou plus précisément par les Etats-Unis dans le cadre de la doctrine du “partage du fardeau” [*burden sharing*] fortement entonnée par Donald TRUMP).

Toutefois, la Cour des comptes pointe dans un rapport récent sur l’évaluation de la LPM 2019-25 des sous-budgétisations chroniques (en matière d’opérations extérieures notamment) et, surtout, un manque de précision budgétaire des enveloppes entre 2023 et 2025 qui constituent pourtant la majorité de l’effort

financier. De même, le rapport MIRALLES-THIÉRIOT souligne que “le respect des marches à trois milliards prévues par la LPM [hausse incrémentales sur la période 2023-35, contre 1,7 milliard auparavant] est un minimum et l’effort devra se poursuivre au-delà de 2025”. Le discours du chef de l’Etat du 09 novembre 2022 s’inscrit dans cette montée en puissance budgétaire, ce qu’il conviendra de veiller lors de la présentation du projet de la future LPM.

L’insuffisance de l’effort français en matière de défense nationale s’ajoute à un contexte où l’effet de levier que devait être le développement d’une véritable base industrielle de technologies de défense (BITD) européenne s’est brisé. L’Allemagne, qui a décidé dans une rupture politique majeure le renforcement de son budget de défense à hauteur de 100 milliards d’euros (deux fois le budget de défense français, mais pour une situation capacitaire inférieure), ancre ce réarmement de la Bundeswehr sur des munitions ... américaines et israéliennes, alors que le projet d’avion de combat du futur (SCAF) conjoint avec la France (qui encore une fois n’a pas à rougir de sa BITD nationale) patine comme des chars en hiver. Des initiatives comme l’European Patrol Corvette avec les pays méditerranéens sont pertinentes mais demeurent trop limitées.

... ce qu’il convient de rectifier par la prochaine LPM et, au-delà, par une véritable culture de la résilience nationale.

L’enjeu de la prochaine LPM est donc véritablement de rendre pleinement notre armée digne du rang historique de la France, marqué du fer triomphant des batailles de Bouvines, Valmy ou encore Verdun.

Cela suppose aussi de l'humilité stratégique dans nos interventions pour justement orienter nos efforts : la fin de l'opération "Barkhane" était souhaitable pour éviter un "syndrome irakien", au profit désormais limité d'un soutien aux armées locales couplée à une aide au développement active (cf l'Alliance pour le Sahel lancée par l'axe Paris-Berlin).

L'enjeu est surtout symbolique. Symbolique en Europe où, pour citer le président de la République, l'armée de France doit être "le rocher et l'aiguillon" de l'Europe de la défense : *"Rocher de la seule puissance dotée de l'arme nucléaire en Europe continentale, qui joue toujours un rôle clé dans sa sécurité. Aiguillon pour faire progresser sa souveraineté, faire prospérer sa vision, développer une défense crédible, contribuer ainsi à la force de l'Alliance atlantique"*. Notre rang en Europe nous l'impose.

Mais aussi et surtout symbolique en tant que Nation. Le débat sur la fin de la suspension décidée par Jacques CHIRAC du service militaire revient, ici comme dans d'autres pays. Plus fondamentalement, alors que 51% des Français se considèrent patriotes (nous sommes aussi 75% à dire que le patriotisme a encore du sens aujourd'hui) selon une étude Odoxa pour *Le Figaro* (édition du 11 novembre 2022), il est essentiel de refaire Nation autour du drapeau. Le développement de la réserve et l'introduction du service national universel (SNU) sont dès lors essentiels pour retisser la communauté nationale et gagner en "forces morales". Nos militaires sont l'incarnation du dépassement qu'instille la Nation, selon le pro patria mori antique. Cette tension sacrificielle rappelle que nous sommes plus que des individus mais que nous incarnons des valeurs et des héritages qui nous transcendent.

L'armée française doit être tant le vecteur que l'exemple de la réinvention cohésive de notre Nation. Notre passé et notre avenir commun nous y obligent. Après tout, comme l'exprimait le Général DE GAULLE, "il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde". Inutile de dire que les combats de notre armée s'y inscrivent.

Le Cercle Orion assume une volonté de France puissance qui ne peut s'actualiser que par une défense nationale qu'à la hauteur du nouveau contexte stratégique hostile que nous traversons (que d'aucuns qualifient de "néo-historiques" après la promesse post-historique de Francis FUKUYAMA). Nous croyons dès lors en la nécessité d'une armée forte et moderne. Mais tout cela doit s'inscrire - et c'est pour nous une conviction phare encore plus profonde - dans une Nation qui est véritablement une Nation. Notre cohésion, derrière le drapeau, nos valeurs et nos patrimoines, est le gage ultime de notre résilience. C'est notamment la leçon magistrale que nous enseignent les Ukrainiens. Le monde n'est pas sous l'harmonie d'une "paix cosmopolitique", nos identités ne sont pas exemptes de menaces, et seule la Nation est le rempart contre notre perte. Nos armées en sont le symbole. ■



IDENTITÉ & ORDRE RÉPUBLICAIN

OQTF : assurer notre crédibilité

par Ulysse VARENNES



OQTF : ASSURER NOTRE CRÉDIBILITÉ

Ulysse VARENNES

Résumé du billet

« Si je devais résumer, je dirais qu'on doit désormais être méchants avec les méchants et gentils avec les gentils » explique le locataire de la place Beauvau, Gérald DARMANIN, à l'occasion de la présentation, le 02 novembre 2022, du projet de loi sur l'asile et l'immigration - 29ème texte législatif sur le sujet depuis 1980 - dont la mise en application est attendue au premier semestre 2023. À travers cette formulation volontairement schématique et puérile, il s'agit pour le ministre de l'Intérieur de déminer un terrain à hauts risques dans l'opinion publique et la scène médiatico-politique, dans un climat général déjà tendu depuis la rentrée en matière sécuritaire.

Le 14 octobre 2022, la France apprend avec effroi le meurtre, dans des conditions sordides, de la jeune Lola DAVIET, âgée de 12 ans. La principale suspecte, une ressortissante algérienne entrée légalement sur le territoire en 2016 grâce à un titre de séjour étudiant, était en situation irrégulière depuis 2019 et faisait l'objet d'une OQTF depuis le 21 août 2022 sous un délai de 30 jours.

Rapidement, la scène politique s'enflamme, la droite et l'extrême-droite accusant le gouvernement de laxisme en matière d'immigration quand ce dernier dénonce leur récupération politique, notamment dans un contexte de campagne pour la présidence de leurs partis, pour ce qui est des Républicains et du Rassemblement national. Au milieu de ce capharnaüm médiatico-politique se pose une question

simple : comment en sommes-nous arrivés là ?

Une promesse illusoire du quinquennat MACRON face à un sujet infiniment complexe

En 2019, dans une entrevue avec Valeurs Actuelles, Emmanuel MACRON annonce, d'un ton martial, son objectif de « sortir tous les gens qui n'ont rien à faire là » et d'une exécution de 100% des OQTF. Le son de cloche est donné mais force est de constater aujourd'hui que nous sommes loin du compte avec 5,6% d'exécution au 1er semestre 2021. Ainsi, les divers problèmes liés à ce chiffre trop faible, comme celui de l'insécurité, demeurent. En témoigne la statistique effarante donnée par l'ancien préfet de police de Paris, Didier LALLEMENT, dans son récent ouvrage *L'ordre nécessaire* : « A Paris, un délit sur deux est commis par un étranger dont beaucoup sont en situation irrégulière. Ils sont à l'origine de 90 à 95% des vols à la tire ».

Dans le second volet de l'émission *L'Évènement* (France 2), le président de la République a reconnu le caractère illusoire de sa promesse d'antan mettant en exergue deux types d'OQTF. D'abord, celle remise en cas de non-délivrance d'un visa ou de rejet d'un droit d'asile avec un délai d'un mois – dont il reconnaît la grande difficulté à faire respecter totalement – et celle remise sans délai de départ volontaire pour motif d'ordre public, sur laquelle le Gouvernement a concentré ses efforts.

A ce constat d'incapacité de l'Etat à tenir pleinement sa promesse, s'ajoute une palanquée d'obstacles qui conduisent à l'engorgement du système.

Tout d'abord, le traitement dégradé des demandes de titres de séjour qui a contribué au dépassement du seuil annuel de 100 000 OQTF édités depuis 2018 – même si l'augmentation continue des demandes de titres depuis le début des années 2000 doit être mise en regard de cette évolution. Maître Nicolas DE SALLIX, avocat spécialiste en droit des étrangers, pointe du doigt une « automatisation des refus de séjour ou d'édition d'une OQTF » dès le moindre signalement concernant un étranger sans vérification approfondie du fondement de la potentielle menace. Ainsi, si le pourcentage des OQTF exécutées a chuté de 12,4% en 2018 à 5,6% au 1er semestre 2021, c'est notamment en raison du volume en hausse d'OQTF édités alors que le nombre d'exécutions a globalement stagné – la crise sanitaire ayant évidemment joué un rôle notable. De la même façon, si les voisins européens présentent des pourcentages d'exécution plus élevés que la France, cela ne reflète pas la réalité du nombre d'éloignements effectifs, où la France est la première nation européenne – 11 630 OQTF exécutées par la France en 2021 contre 10 785 par l'Allemagne, 3 230 par l'Espagne et 975 par l'Italie.

Au regard des délais de traitement à rallonge qui en découlent, la vérification de la première condition d'exécution d'une OQTF, c'est-à-dire sa légalité, devient d'autant plus complexe. Concernant le premier type d'OQTF, il existe douze catégories de recours possibles pendant le mois de délai. Il arrive ainsi qu'au moment de l'édition tardive de l'OQTF, la situation personnelle de l'étranger ait évolué, d'où un recours qui rend caduc la décision. La stagnation du nombre de magistrats administratifs, malgré l'augmentation du nombre de recours à traiter, est un autre point de friction dans l'engrenage. Pour ce qui est du second type d'OQTF, qui correspond dans la majorité des cas à un placement dans un Centre de Rétention Administrative (CRA), il est

noter qu'en 2021, seuls 42,5% des étrangers retenus ont été éloignés, la majorité d'entre eux ayant été libérée par décision du juge ou de la préfecture, ou, de façon plus marginale, à la suite du dépassement du délai de rétention fixé à 90 jours.

Ensuite, un autre obstacle réside dans la difficulté à identifier la nationalité de l'étranger et à obtenir un Laissez-Passer Consulaire (LPC) du pays d'origine. La question du temps est un premier frein, avec seulement 53% des LPC délivrés en 2021 dans un délai compatible avec l'éloignement. Un second frein réside dans la coopération diplomatique avec le pays d'origine. Les récentes tensions avec les pays du Maghreb en sont l'illustration parfaite. L'Algérie, dont la nationalité est la plus concernée par les OQTF, a drastiquement réduit le nombre de LPC accordés ces dernières années, même si la chute des éloignements durant la crise sanitaire a contribué à cette diminution – 1652 en 2019, 389 en 2020, 34 en 2021 et 5 sur les deux premiers mois de 2022. Un dernier frein survient quand la liaison diplomatique, voire aérienne, est rompue avec le pays d'origine comme c'est le cas de l'Afghanistan, de la Syrie ou encore de la Tchétchénie. Difficulté à laquelle s'ajoute le risque de traitement inhumain auxquels seraient soumis ces étrangers une fois arrivés dans leur pays d'origine.

Le dernier obstacle correspond finalement à l'exécution pratique de l'éloignement. L'étranger doit d'abord accepter de se plier à cette mesure, ce qui est loin d'être la norme : 3 179 refus d'embarquer signalés par la police aux frontières (PAF) en 2018. Une résistance qui s'est accrue durant la crise sanitaire avec le refus de se soumettre à un test PCR devenant la

cause de 82% des soustractions à l'éloignement. Ensuite, les moyens matériels et financiers nécessaires à l'éloignement sont clairement sous-dimensionnés. Dans l'optique d'une exécution de 100% des OQTF, il serait tout bonnement impossible à ce stade, par manque de moyens, de réserver 8 000 à 10 000 places par mois dans des avions.

Un schéma global à repenser avec courage et lucidité devant sa complexité

Regarder avec courage et lucidité la question de l'immigration dans la France d'aujourd'hui apparaît comme la pierre angulaire du débat dont nous avons rappelé la complexité. La France contemporaine, à partir du début du XXème siècle, a connu plusieurs phases d'immigrations successives – soutien de l'effort de guerre durant les deux conflits mondiaux, Trente Glorieuses, etc. – qui ont eu un rôle déterminant dans son développement économique.

Mais les années 1980 marquent les prémices d'un tournant profond. L'émergence du Front national en 1983, la promulgation de la loi PASQUA en 1986, la prise de position de Michel ROCARD qui déclare en 1990 « Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde. La France doit rester ce qu'elle est, une terre d'asile politique [...] mais pas plus » ou encore la restriction du droit du sol en 1993 – loi PASQUA II –, illustrent les tourments de la société française sur la question de l'immigration. Depuis le début des années 2000, la doctrine française devient plus confuse. Si l'immigration représente une part considérable – un tiers – de la croissance moyenne annuelle de la population française évaluée à 300 000 personnes, celle-ci ne cesse

d'être au cœur de débats houleux, dont les étincelles sont bien souvent, tristement, des faits divers ou des drames en Méditerranée ou à l'est de l'Europe.

Il nous apparaît primordial d'apporter un regard exigeant et lucide sur la question de l'immigration, qui est évidemment une force et une chance pour notre pays sous bien des aspects (immigration économique, rayonnement de la nation comme terre de libertés, etc.) mais qui comporte également son lot de désagréments qu'il serait ingénu et irresponsable de négliger. Ainsi, la question du défaut d'intégration d'une frange – certes marginale mais non négligeable – des immigrés – par manque de volonté de certains ou par manque de moyens financiers pour leur offrir un cadre propice – est à la racine des OQTF. Par exemple, le débat sur le lien entre immigration et communautarisme ou encore insécurité, bien que contraire au politiquement correct, se doit d'être posé sans prendre de raccourci simpliste mais sans œillères non plus, à l'instar de la prise de position de Gérald DARMANIN qui affirme : « En France, les étrangers représentent 7,4% de la population et 19% des actes de délinquance, [...] il est évident que nous avons un problème de délinquance étrangère ».

Des mesures concrètes pour une meilleure application des OQTF

Il s'agit de réfléchir au schéma global qui conduit in fine à l'édition et à l'exécution d'une OQTF de façon pragmatique et chronologique.

Accentuer l'attention sur l'étape amont, soit l'étape préalable à l'émigration vers le Vieux Continent, et potentiellement l'Hexagone, nous semble inéluctable. Une réflexion profonde doit être menée sur le sujet de l'Aide Publique au

Développement (APD). Durant son premier quinquennat, Emmanuel MACRON a annoncé la hausse de l'APD française de 0,38 à 0,55% du Revenu National Brut (RNB) jusqu'en 2022, faisant de la France le 5ème contributeur mondial en valeur. Ce statut de contributeur de premier plan couplé à celui de destination privilégiée des migrations internationales – 7ème destination mondiale en 2019 – doit légitimer une exigence accrue de la France envers les pays bénéficiaires, qui représentent des foyers d'émigration importants, quant aux résultats et aux ambitions de leurs programmes de développement visant à limiter les départs de population.

Traiter les demandes de titres de séjour à la source apparaît comme une piste prometteuse. Le gouvernement social-démocrate du Danemark a par exemple fait le choix de traiter ces demandes directement dans les ambassades et les consulats des pays de départ : une stratégie qui semble porter ses fruits à ce jour. Certes, les chiffres d'immigration du Danemark ne sont pas comparables à ceux de la France mais cette solution mérite d'être creusée, notamment au regard du maillage diplomatique dense que possède la France à l'échelle du globe (3e réseau mondial). Cela ne solutionnerait évidemment pas le cœur du problème que sont les migrations clandestines – par nature parallèles aux procédures officielles – mais cela permettrait tout de même de traiter en amont bon nombre de demandes plutôt que d'attendre la case d'arrivée.

Concernant l'étape suivante, un contrôle accru des frontières de l'Europe apparaît comme indispensable pour un meilleur contrôle des flux migratoires. La réforme du « Code frontières Schengen » portée par la France durant sa présidence du Conseil de l'Union Européenne (PFUE) au premier semestre 2022 – avec un Emmanuel MACRON désireux de

« retrouver une Europe plus souveraine, capable de maîtriser ses frontières » – et dont l’orientation générale a été adoptée par le Conseil de l’UE, en juin 2022, avant l’entame des négociations avec le Parlement européen, va dans le bon sens sur le papier, mais seuls les résultats tangibles sur le terrain permettront d’en juger l’efficacité réelle.

Ensuite, pour ce qui est du dépôt des demandes de titres, une meilleure répartition géographique apparaît indispensable pour un meilleur traitement de celles-ci. Aujourd’hui, une demande d’asile sur deux est déposée en Île-de-France, en raison notamment de son attractivité économique et de l’organisation territoriale centralisée, ce qui conduit à une surconcentration du phénomène en région francilienne. À la rentrée 2022, le président de la République a exprimé son souhait d’une meilleure répartition des étrangers dans les « espaces ruraux qui, eux, sont en train de perdre de la population », une proposition qui semble, en théorie du moins, gagnante-gagnante pour les différentes parties.

Même si le manque de moyens humains dans les préfectures et les organismes territoriaux n’en serait pas résolu, cela permettrait un traitement à la fois plus rapide et adapté au cas par cas des demandes de titres. Des bénéfices multiples en résulteraient : réduction du nombre de recours – particulièrement énergivores pour les magistrats administratifs alors que les annulations pour vice de forme ou de procédure demeurent marginales, une meilleure intégration des immigrés ayant vocation à rester sur le territoire grâce à une sortie plus rapide de la clandestinité et, dans le cas inverse, le déclenchement accéléré de la procédure d’éloignement. Cela permettrait

aussi logiquement, par le traitement des particularités de chaque dossier, une diminution des OQTF éditées et donc un allègement du lourd suivi administratif.

Au sujet du premier type d’OQTF avec un mois de délai, une remise à plat semble nécessaire, notamment au sujet des modalités de contrôle à la suite de l’expiration du délai. En réaction à l’aveu du gouvernement sur la difficulté de ces contrôles, Jordan BARDELLA, nouveau président du RN, a parlé avec sarcasme de « suggestions à quitter le territoire » plutôt que d’obligations. Evidemment, ces OQTF sont d’une priorité moindre par rapport à celles délivrées sans délai de départ volontaire, mais il en va de la cohérence lexicale même car une obligation avec un contrôle trop partiel n’en est pas une. Une autre forme de mesure administrative serait peut-être à imaginer pour concentrer les efforts sur les OQTF sans délai de départ volontaire. Sinon, des mesures de contrôle doivent être mises en place, par exemple à travers l’appui d’organismes associatifs d’accueil durant le délai de 30 jours ou une plus grande fermeté – pointage régulier au commissariat, port d’un bracelet électronique ou rétention dans un CRA selon la sensibilité des profils et leur mobilité, par exemple dans le cas de l’auteure du meurtre de Lola qui était SDF. Une hausse de la capacité d’accueil des CRA est à prévoir. L’association “La Cimade” (association de soutien aux demandeurs d’asile et aux étrangers en situation irrégulière) dénonce ainsi le grave sous-dimensionnement des CRA.

Ensuite, une réflexion sur la réponse aux pays d’origine réticents à octroyer des LPC est primordiale. Le Gouvernement a fait le choix, en mai 2021, de lier ce défaut de collaboration

des pays du Maghreb sur les flux migratoires à sa politique de visas – réduction par deux des visas accordés à l’Algérie et au Maroc, et d’un tiers avec la Tunisie – avec des résultats limités, si ce n’est contre-productifs, en témoignent les déplacements, en octobre 2022, d’Elisabeth BORNE et de plusieurs ministres à Alger pour tenter de détendre les relations diplomatiques (à noter que le contexte géopolitique et énergétique, qui a obligé la France à faire le dos rond pour négocier notamment des livraisons de gaz algérien, n’a pas facilité les discussions). Une autre solution pourrait être de lier directement cette collaboration sur les LPC à l’APD, ce qui serait d’autant plus efficace en cas d’alignement des positions européennes plutôt qu’une mesure franco-française. Le critère des opportunités mises en place pour éviter les départs ou inciter au retour faisant déjà partie des critères de l’APD, il s’agirait d’en accentuer la pondération et d’y ajouter un critère sur le pourcentage de LPC demandés effectivement octroyés.

Une meilleure collaboration en matière d’octroi de LPC serait ainsi une première étape vers l’atteinte des 100% d’OQTF pour trouble à l’ordre public exécutées, bien que cela demeure impossible à ce stade, notamment à cause des pays avec lesquels la France n’a plus de liaison diplomatique voire aérienne.

Le 02 novembre 2022, les ministres de l’Intérieur et du Travail ont dévoilé les grandes lignes du projet de loi sur l’asile et l’immigration qui doit être examiné par le Parlement au premier semestre 2023. Dans un jeu d’équilibriste sous haute tension, les ministres ont explicité leur volonté duale de « concentrer des moyens de dureté et de fermeté contre les étrangers délinquants et ceux qui ne

respectent pas les lois de la République, mais aussi mieux accompagner ».

La simplification et le durcissement de la procédure d’OQTF est à l’ordre du jour avec la diminution par trois du nombre de catégories de recours – de douze à quatre –, l’inscription des immigrés faisant l’objet d’une OQTF au Fichier des Personnes Recherchées (FPR), leur suivi par les préfetures pour « leur rendre la vie impossible » et l’abrogation de la restriction à l’éloignement des étrangers arrivés avant l’âge de 13 ans. Dans l’optique de réguler l’immigration familiale, Gérald DARMANIN suggère de conditionner l’obtention des titres de séjours pluriannuels à la réussite d’un examen de français. Il propose également, en cas de rejet d’une demande d’asile, l’édition automatique d’une OQTF et la réduction par deux du délai de 30 jours. Aussi, pour accélérer la procédure, il défend la généralisation du juge unique, plutôt qu’une formation collégiale, à la Cour Nationale du Droit d’Asile (CNDA). Le ministère de l’Intérieur réaffirme son objectif d’un taux d’exécution des OQTF de 50% fin 2023 et de 100% à la fin du quinquennat, malgré les difficultés liées aux LPC.

A l’inverse, le locataire de la place Beauvau propose le renouvellement automatique des titres pluriannuels des étrangers « qui ne posent aucun problème » pour alléger le travail administratif. Les ministres mettent en exergue la hausse de 24% du budget lié à l’intégration des immigrés. La fin du délai de carence empêchant les demandeurs d’asile de travailler pendant leurs six premiers mois dans l’Hexagone va dans le sens d’une meilleure intégration. Enfin, dans l’optique d’une diminution du nombre de travailleurs en situation irrégulière, Olivier DUSSOPT suggère de transférer la charge de la demande de l’autorisation administrative de travail de l’employeur vers le salarié, car le premier pouvait, jusqu’ici, avoir un intérêt financier à

maintenir le second dans la clandestinité.

La création d'un titre de séjour « métier en tension », qui souligne le caractère indispensable des migrations économiques, sera, en cas d'approbation, une première mise à l'épreuve de l'Etat sur sa capacité à maîtriser des flux migratoires décidés au « cas par cas ».

La crédibilité de l'intégration à la française présuppose la garantie absolue du respect de la loi, et donc de la bonne exécution des procédures d'éloignement. À l'heure où l'insécurité culturelle mine de plus en plus la France, la maîtrise des flux migratoires, au premier chef s'agissant de personnes présentant un risque avéré de troubles à l'ordre public, doit être assurée fermement, en posant le sujet sans peur du politiquement correct. En dépend l'avenir de notre modèle républicain. ■



TRANSITION ÉCOLOGIQUE & TERRITOIRES

Protéger nos océans

par Michel STOFER

Améliorer l'accès aux soins

par Michel STOFER



PROTÉGER NOS OCÉANS, UN IMPÉRATIF VITAL!

Michel STOFER

Lisbonne, vendredi 1er juillet : la Conférence des Nations unies sur les océans s'est terminée par l'adoption d'une déclaration politique axée sur l'action. Si cette déclaration a été qualifiée d' « énorme succès » par le secrétaire général adjoint aux affaires juridiques de l'ONU, il n'en reste pas moins que les défis à relever sont encore très importants et que les solutions préconisées restent à être véritablement implémentées...

En février dernier à Brest, lors du One Ocean Summit, une quarantaine de chefs d'Etats et de gouvernement avaient répondu à l'invitation de la France afin de s'engager à protéger les océans. Cette fois, c'est dans un cadre onusien que les États membres se sont accordés sur les solutions à employer pour y parvenir.

Une opportunité à ne pas manquer...

De nombreuses menaces pèsent sur les océans : pollution dont en déchets plastiques, surpêche et pêche illicite, dégradation des écosystèmes, érosion côtière, élévation du niveau des mers, réchauffement ou acidification des eaux ou encore diminution de la biodiversité marine en sont les principales.

Si les États ne sont pas égaux devant ces risques - les petits États insulaires étant plus exposés à la remontée des eaux ou à la diminution des stocks halieutiques par exemple - tous sont affectés par la détérioration des océans. En effet, l'océan est l'un des principaux puits de carbone. S'il absorbe une partie du CO₂ que nous émettons, l'océan en subit aussi les conséquences car, par réaction chimique, il

s'acidifie. Si l'on ajoute à cela également l'augmentation des températures, ce sont d'innombrables variétés de planctons, coraux et, par effet de chaîne, l'ensemble de biodiversité marine, dans son équilibre déjà précaire, qui sont gravement menacés.

L'océan abrite près de 94% de l'espace de vie de la planète et 20% de la population mondiale vit actuellement à moins de 30 km des côtes, chiffre qui monte à plus de 50 % dans les zones côtières à moins de 100 km du rivage. En outre, dans de nombreux États insulaires, l'alimentation des populations dépend principalement de la pêche. Ainsi, il convient de prendre sérieusement l'objectif du développement durable numéro 14 (ODD 14) : « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

La déclaration du 1er juillet 2022 propose des avancées intéressantes comme la volonté d'établissement de partenariats efficaces ou l'exploration, le développement et la promotion « de solutions de financement innovantes » pour favoriser la transformation vers des économies plus durables. Les États membres s'engagent aussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime international et à avoir une gestion plus appropriée des déchets plastiques. Ceci étant, les enjeux juridiques, s'ils ont été mentionnés, n'ont pas encore été finalisés, ce qui laisse donc incertaine la véritable puissance de cette déclaration politique.

Un défi pour la France !

Avec 11 millions de kilomètres carrés et une présence sur tous les océans, la France

possède la deuxième plus vaste zone économique exclusive (ZEE) du monde, derrière celle des États-Unis. Paris porte de fait un poids considérable dans les futures négociations.

Certains sujets de fond ne sont toujours pas réglés. C'est le cas particulièrement du statut des grands fonds marins, en dépit des demandes répétées de certains pays en voie de développement qui souhaitent les voir consacrés comme « patrimoine commun de l'humanité ». Les questions relatives à la responsabilité civile et aux indemnisations de dommages liées à diverses formes de pollution demeurent toujours peu claires. Par ailleurs, la faiblesse des moyens de surveillance laisse apparaître des zones de non-droit, nonobstant le droit international maritime.

Il n'existe pas d'autorité de contrôle centralisée des ressources de la mer. Chaque État est responsable de la gestion de son propre espace maritime, la Convention de Montego Bay ayant consacré la distinction entre les zones soumises à l'autorité des États et la haute mer, assimilée à une res nullius (« terre sans maître »).

Dans ce contexte, les infractions ou la non-existence de contraintes coercitives sont bien nombreuses. Enfin, le corpus juridique est encore trop peu fourni pour permettre une prise en compte crédible du problème. ■



AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Michel STOFER

La crise de la COVID-19 ayant interrogé l'Etat dans sa capacité régalienne à protéger sa population, la question du bon accès aux soins s'impose plus que jamais dans notre pays. Si les déserts médicaux, le manque d'efficacité ou de moyens, l'incapacité d'anticipation ou une gestion trop bureaucratique sont fréquemment mis en avant dans le débat public lorsqu'il s'agit d'alerter sur les failles structurelles de notre système de santé, ce dernier n'en reste pas moins un pilier stratégique dont l'amélioration demeurera une priorité dans les années à venir.

Une situation complexe et compliquée...

Notre système de santé est à la fois technocratique, bureaucratique, centralisé et souffre d'une crise organisationnelle. Il

fonctionne notamment via des circulaires prises au niveau national qui descendent jusqu'aux agences régionales de santé (ARS) qui les retraduisent à leur tour aux acteurs de santé locaux sans toujours prendre en compte leurs particularités. Malgré une gestion centralisée, la multiplication des agences a concouru à rendre moins compréhensible l'action publique plutôt qu'à l'améliorer. L'action de l'Etat relative à la santé se perd dans d'innombrables directions, agences ou instances telles que la Haute Autorité de santé, le Haut Conseil de Santé Publique, l'Agence Nationale de Santé Publique, le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie pour ne citer qu'elles. Cette atomisation conjuguée avec le manque d'interconnexion entre toutes ces structures dessert l'Etat dans sa capacité à fixer des priorités stratégiques et à implémenter une

politique de santé efficace et cohérente.

A cette désorganisation s'ajoute une dette sociale abyssale qui ne cesse de croître. Le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, publié en juillet dernier, prévoit un déficit de la Sécurité sociale pour 2022 qui pourrait atteindre 16,8 milliards d'euros.

Dans ce contexte, la revue des priorités est une nécessité. Une action cohérente demande des arbitrages. Parmi ceux-ci, il s'agirait de mieux considérer les politiques de prévention. La prévention souffre d'un manque de considération en France : moins de 2 % des dépenses de santé y sont alloués contre 3,1% en moyenne dans l'Union Européenne (UE), selon l'étude commune de l'OCDE et de la Commission européenne, State of Health in EU 2019. Une lecture uniquement comptable de la santé à travers la seule considération de répartition des dépenses contredit l'idée même de prévention. Depuis 2015 en France, l'espérance de vie en bonne santé baisse tandis que le taux de mortalité précoce des hommes de moins de 65 ans augmente. Or les médecins du travail ou même scolaires dans certains cas pourraient aider en matière de prévention. Mais ces métiers sont en déshérence. D'après la Cour des comptes, la médecine scolaire se trouve dans une « incapacité à répondre à sa mission de suivi individuel des enfants ». Aujourd'hui, « la densité moyenne s'établit alors à 8,4 médecins scolaires pour 100 000 élèves », et 31 % des postes budgétaires sont vacants. Un constat similaire de pénurie touche la médecine du travail, détériorant de manière pernicieuse la qualité du suivi médical des travailleurs. L'association Présanse évalue à 4.275 le nombre de médecins, en personnes

physiques, au 1er janvier 2021 (médecins du travail et collaborateurs médecins) et à 3.561 en équivalents temps plein (ETP). On comptait 5.131 praticiens en 2015 pour plus de 4.000 équivalents temps plein. Dans le même temps, le rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) Stress au travail : un défi collectif estime le coût du stress au travail en France entre 1,9 et 3 milliards d'euros. Plutôt que de se focaliser sur les seuls soins ponctuels, l'Etat pourrait gagner à développer une stratégie de l'anticipation, de la prévention et du maintien en bonne santé.

La situation des hôpitaux est par ailleurs critique. D'après la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le secteur public emploie 77 % des effectifs salariés pour une consommation de soins de 74,9 milliards d'euros en 2019. Si les hôpitaux publics sont primordiaux, ils ne sauraient être vus comme l'unique socle sur lequel reposerait tout le système de santé, comme trop souvent pensé en France. Le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance maladie (HCAAM) proposait dans son rapport de mai 2018 un schéma de rupture. Dans celui-ci, « les établissements cessent d'être le centre de gravité du système. Ils sont ouverts sur un extérieur structuré qui n'est plus conçu comme « amont » ou « aval » de séquences hospitalières. Ainsi, le système de santé peut se structurer par des soins assurés de façon systématique, dans des structures libérales ou de maisons de santé locales en complément ou en substitution de l'aide hospitalière. Ce renversement de perspective est nécessaire afin d'améliorer la prise en charge de pathologies chroniques ou de perte d'autonomie, provoquée par l'âge, notamment quand la priorité du maintien à domicile fait sens.

Enfin, l'inadéquation de la bureaucratie perturbe l'efficacité de l'hôpital public. Dans son rapport du 29 mars 2022, le Sénat, utilisant les données de la commission d'enquête sur l'hôpital, révèle que près de 33,6% des effectifs ne sont pas des soignants mais des agents administratifs, techniques ou de services contre 22,2% en Allemagne et moins de 25% dans de nombreux pays de l'UE. Une meilleure structurelle organisationnelle contribuerait in fine à une meilleure allocation des ressources bénéfiques pour le reste de la population.

... aux causes multiples

Les inégalités d'accès aux soins continuent d'exister pour de nombreuses raisons. La désertification médicale progresse. Selon un rapport de la DRESS de février 2020, en 2018, près de 3,8 millions de Français vivaient dans un désert médical (soit près de 5,7% de la population), contre 2,5 millions (3,8% de la population) en 2015. La situation ne s'est pas beaucoup améliorée depuis. De surcroît, les médecins libéraux se font plus rares : seuls 10% des jeunes médecins ouvrent un cabinet, la plupart optent pour des remplacements ou des postes en salariat. Le récent abandon du numerus clausus ne suffira pas à résoudre le problème des zones sous-dotées en médecins. En effet, le nombre de candidats admis en deuxième ou troisième année de cycle d'études en santé demeure régulé par les capacités logistiques des universités et le nombre des places en internat qui n'a pas considérablement évolué. De plus, une telle initiative, aussi nécessaire qu'elle soit, ne répond pas à l'urgence tant ses effets ne seront pas notables avant une dizaine d'années. Plus généralement, l'attractivité des métiers de la santé diminue. En sus des considérations salariales pas toujours attrayantes, on estime

aujourd'hui que près d'un médecin généraliste sur deux se considère en situation de burn-out ou très proche de l'être.

Ce que nous proposons

- Augmenter le nombre de professionnels de santé. La fin du numerus clausus (loi de Santé, 2019) va dans le bon sens. Il s'agirait maintenant aussi d'augmenter les effectifs dans les formations paramédicales (par exemple par une hausse des places en institut de soins infirmiers ou dans les parcours d'aides-soignants).
- Rétablir l'attractivité des métiers de la santé en revalorisant les salaires tout en faisant des économies en luttant contre les fraudes à la carte vitale. Selon un rapport parlementaire de 2019, 1,8 million de faux numéros de sécurité sociale seraient en circulation pour une fraude évaluée à 14 milliards d'euros par an.
- Faciliter la mise en place de mesures incitatives par les collectivités locales qui se destinent aux professionnels de santé sans oblitérer les finances : prime d'installation ciblée, réduction sur certains prêts professionnels destinés à l'acquisition de matériel nécessaire...
- Définir une véritable stratégie nationale de santé avec une Agence Sanitaire Nationale qui regrouperait la plupart des agences actuelles
- Retrouver une autonomie stratégique en relocalisant en France la production des médicaments stratégiques. La Covid-19 a témoigné de l'ampleur de notre dépendance sanitaire en matière de médicaments et d'équipement sanitaire.
- Soutenir la recherche jusqu'à la mise sur le marché des innovations et trouver les financements pour les essais cliniques qui représentent plus de la moitié des coûts. Il serait aussi judicieux de mettre en place une politique améliorant notre attractivité en permettant aux patients de bénéficier plus rapidement des traitements les plus innovants.



CROISSANCE & INNOVATION

**Pour ou contre les
"champions industriels" ?**

par Léa SCHÜLER-ALLAL

**La Grande
Démission**

par Amicie FONLLADOSA

**Du bon usage de
la dette**

par Jonathan GALBRUN



FAUT-IL ÊTRE POUR OU CONTRE LES "CHAMPIONS INDUSTRIELS"?

Léa SCHÜLER-ALLAL

Le terme de « champion industriel » fait l'objet de nombreux débats. D'une politique de soutien national dans les années 1960 à un désengagement partiel dans les années 1980, l'enjeu autour des champions industriels refait à nouveau surface en se couplant à un concept nouveau pensé à l'échelle européenne, celui d'« autonomie stratégique ». Alors que la défense des champions industriels suscite à nouveau l'intérêt, une politique commune, claire et établie se doit d'être mise en place.

Après des difficultés d'approvisionnement dans des domaines industriels sensibles tels que celui de la santé ou des technologies avancées lors de la crise de la Covid, l'Union européenne (UE) a pris conscience de la nécessité de réduire les dépendances stratégiques dans les secteurs clés. Le

concept de « champions industriels », auparavant synonyme de « compétitivité internationale » pour certains ou de « briseur de petites entreprises » pour d'autres, a peu à peu gagné en importance pour s'inscrire comme « leader d'un écosystème industriel ». Si le soutien à nos « champions industriels » est nécessaire au développement économique et social et à l'autonomie stratégique de l'UE, cela implique un bon encadrement de ces entreprises motrices. Au-delà, ce développement se doit de s'inscrire dans une politique commune européenne plutôt qu'un patchwork non coordonné de politiques nationales.

Un concept souvent mal-aimé, auquel est préféré aujourd'hui le terme d'« écosystèmes industriels »

A Bruxelles, la sémantique a son importance. Mieux vaut ne plus parler de « champions industriels », mais plutôt de « leaders » ou d'« écosystèmes » si l'on veut être politiquement correct.

Le rapport sur la mise à jour de la stratégie industrielle remis par la Commission européenne le 05 mai 2021 en dit long sur cette ambivalence sémantique puisque le mot « champion » n'apparaît qu'une fois contre cinq fois pour « écosystème ».

En effet, ce terme a presque été totalement supprimé du lexique européen, donnant l'impression trop accentuée d'être l'apanage du couple franco-allemand. « L'approche par les champions industriels n'a aucun avenir. Ce n'est pas le bon concept, même si en définitive les gens ne sont pas forcément opposés à ce que cela recouvre » affirme Natacha CLARAC, directrice générale d'Athenora Consulting, un cabinet de conseil en stratégies d'influence auprès des institutions européennes. Cette dernière reprend la vision des plus petits pays européens dont les entreprises sont moins susceptibles de figurer parmi les « champions industriels » et qui, dès lors, réfutent ce concept.

De son côté, la direction générale de la concurrence ne soutient pas une politique qui viserait à favoriser des concentrations au risque de réduire le niveau de concurrence sur le marché intérieur. Dernier évènement en date : le refus du projet de fusion entre TF1 et M6 en 2022 par l'Autorité de la concurrence, traduisant nationalement la doctrine de la Commission.

Toutefois, le concept de « champions industriels » ne devrait pas être un tabou *per*

se. L'histoire nous démontre que les « champions industriels » allemands sont au cœur de la puissance économique allemande et à l'origine de son rattrapage de « Kranker Mann Europas » (l'homme malade de l'Europe) à « locomotive de l'Europe » en moins d'un demi-siècle. Tel est également le cas au Japon avec l'ère Meiji et une concentration forte des entreprises industrielles, les *zaibatsus*.

La nouvelle politique européenne a pour objectif de rendre l'industrie européenne plus durable, écologique, compétitive et résiliente. Elle tire des enseignements de la crise sanitaire et identifie 137 produits (6% des importations de biens) sur 5 200 produits importés pour lesquels l'UE est très dépendante. Cela concerne les industries à forte intensité énergétique (i.e. matières premières), les écosystèmes de la santé (i.e. principes actifs) et le domaine des technologies avancées. 34 produits (0,6% des importations de biens) peuvent mettre l'Union en situation de très grande vulnérabilité car ils ne pourraient pas être remplacés par un équivalent produit dans l'UE.

Cette nouvelle stratégie, menée par le commissaire européen au marché intérieur, Thierry BRETON, s'articule autour des écosystèmes industriels européens : numérique, électronique, aérospatial et défense, textile, construction, mobilité automobile, industries culturelles et créatives, économie sociale de proximité, industries écono-intensives, construction, agro-alimentaire, tourisme, commerce de détail, énergies renouvelables. Elle rassemble tous les acteurs d'un même secteur : grands groupes, PME, start-ups, centres de formation et de recherches, services associés aux fournisseurs.

Thierry BRETON reprend dès lors les travaux de l'économiste américain James F. MOORE. Celui-ci définit l'écosystème d'entreprise

comme « une communauté économique supportée par l'interaction entre des entreprises et des individus, [qui peuvent aussi inclure] les fournisseurs, les producteurs, les concurrents, et d'autres parties prenantes ». Ils associent leurs forces et ont la capacité d'inventer de nouveaux produits ou services, qu'ils n'auraient pas pu développer seuls pour apporter davantage de valeur aux clients finaux.

Les termes « champions » et « écosystèmes » industriels sont intrinsèquement liés : un « champion industriel » ne peut se développer qu'au cœur d'un « écosystème » et un « écosystème industriel » a besoin de « champions » pour l'entretenir.

Construire des « écosystèmes » européens dans tous les secteurs pour gagner en autonomie stratégique

Pourquoi la France ne voit-elle pas sa création de valeur industrielle augmenter suffisamment malgré des capacités et des investissements conséquents dans la recherche et l'innovation ? Telle est la problématique discutée par une mission d'information du Sénat cette année.

Depuis une vingtaine d'années, l'effort de l'État français en faveur de l'innovation s'est sensiblement accru avec 57 milliards d'euros d'investissements via les programmes d'investissement d'avenir (PIA). Les dispositifs publics mis en place ont permis l'essor d'un écosystème dynamique de start-ups, avec un nombre de 20 000 aujourd'hui contre 1000 en 2013. Mais les principaux bénéficiaires de ces dispositifs et investissements sont essentiellement les entreprises du numérique,

des technologies de l'information et de la communication. Sur les quelques 30 licornes, une seule (Exotec) est une société industrielle. Reste donc à orienter la politique de recherche et d'innovation vers la réindustrialisation de la France, notamment en favorisant les partenariats de recherche et de transfert et en fixant des conditions de localisation sur le territoire lorsqu'une entreprise bénéficie d'investissements publics et de brevets français.

Néanmoins, il est nécessaire de ne pas s'attarder uniquement sur l'industrie. Aujourd'hui, s'il existe un certain nombre de « champions », ils ne sont pas tous industriels. Avec la tertiarisation de l'économie, beaucoup de très grandes entreprises dans les services apparaissent comme des champions nationaux tels que BNP Paribas dans le secteur bancaire ou L'Oréal dans la beauté.

Aussi, il n'est pas tout à fait légitime de penser que pour chaque euro non investi dans le secteur industriel, l'effort consenti ne redescendrait pas dans le développement de la filière industrielle. Les développements récents comme la cyberattaque de l'hôpital de Corbeil-Essonnes ont montré que des secteurs comme les domaines des paiements ou de la cybersécurité ont un rôle majeur à jouer dans l'indépendance stratégique de la France.

Investir dans le développement d'un écosystème tertiaire, c'est aussi investir dans le développement d'un écosystème industriel.

« We are the champions... of the world » (Queen) Telles sont les paroles chantées par les supporters dès qu'une équipe nationale gagne une compétition sportive mondiale. Mais est-ce judicieux de raisonner uniquement sur un plan

national en ce qui concerne l'économie ou l'industrie ?

Bruno LE MAIRE se montrait déterminé à faire émerger des champions européens dès le début de son ministère : « Est-ce que nous voulons que l'Europe soit vassalisée et que le marché unique devienne le supermarché de toutes les grandes puissances, Chine et Etats-Unis en tête qui viendront y vendre leurs produits, ou est-ce que nous voulons que l'Europe soit puissante et souveraine ? Pour être souverain, il nous faut notre propre industrie : nous n'avons pas vocation demain à assembler ici les automobiles dont toute la valeur ajoutée, le choix d'un système de guidage ou les batteries, aura été produite en dehors de l'UE. ». Son entrain avait été soudainement interrompu par la décision de la Commission européenne actant le rejet du projet de fusion entre Alstom et Siemens. Pour autant, cela signifie-t-il que les instances européennes rejettent tout idée de « champions européens » ?

Il serait incorrect de répondre clairement par l'affirmative. Sur près de 7 000 opérations contrôlées par Bruxelles, uniquement une trentaine ont été interdites depuis 1990, soit un nombre marginal. Aussi, la théorie selon laquelle la Commission européenne bloquerait systématiquement les concentrations industrielles se doit d'être réfutée. Elle adapte de plus en plus sa politique de concurrence en lui donnant une dimension plus stratégique, en lien avec sa politique commerciale. Une véritable politique industrielle européenne émerge, avec le soutien financier dans des priorités fortes, notamment dans le cadre du plan de relance Next Generation EU. Une Commission qui se veut « géopolitique », comme le répète souvent sa présidente Ursula

VON DER LEYEN, se doit de promouvoir une attitude moins naïve, au nom de l'autonomie stratégique du Vieux Continent.

Dès lors, nous soutenons le développement de « champions européens », non pas par le prisme d'une libéralisation de la politique de concurrence, mais par la création d'écosystèmes européens dans des secteurs spécifiques. ■



LA GRANDE DÉMISSION : QUEL AVENIR POUR LE TRAVAIL ?

Amicie FONLLADOSA

Entre juillet 2019 et juillet 2021, la hausse du taux de démission s'élevait en France à 20% selon les derniers chiffres publiés par la direction de l'animation de la recherche des Études statistiques (DARES) en même temps que seulement 24% des Français estiment que leur travail est « très important » dans la vie contrairement à plus de 60% en 1990. Si nous sommes loin du phénomène américain appelé « Great Resignation », la vague déferle également sur l'Hexagone mettant à la lumière du jour de nouvelles attentes de la part des salariés dessinant une nouvelle ère : l'ère du « switch ». Si ce phénomène peut paraître inquiétant, qu'en est-il réellement ? Comment serait-il possible de tirer profit de cette situation ?

En cette période marquée par la reprise économique du pays, le risque de Grande

Démission en France fait référence à la situation post-Covid américaine. La mise en place par le Gouvernement d'un plan de réduction des tensions de recrutement en octobre 2021, auquel a été alloué un budget de 1,4 milliard d'euros, montre l'inquiétude de l'exécutif face à cette situation inhabituelle. En effet, ces dix dernières années ont plus été marquées par des délocalisations d'entreprises, à l'origine d'un taux de chômage record aggravé par une lutte inefficace contre celui-ci, que par un phénomène démissionnaire de masse.

Si la France fait face à un taux de démission élevé, ce niveau n'est cependant pas inédit ...

En effet, le taux de démission actuel est identique à celui du troisième trimestre de 2007 et cela est tout à fait normal selon

André ZYLBERBERG, économiste spécialiste du marché du travail. Ce dernier précise que le taux de démission est un indicateur cyclique. Ainsi, il est bas durant les crises et il augmente en période de reprise, d'autant plus fortement que l'embellie conjoncturelle est rapide. Durant les phases d'expansion économique, de nouvelles opportunités d'emploi apparaissent, incitant à démissionner plus souvent. Dans le contexte actuel, la hausse du taux de démission apparaît donc comme normale, en lien avec la reprise à la suite de la crise du Covid-19. Elle n'est donc pas associée à un nombre inhabituel de retraits du marché du travail. Des indicateurs complémentaires sont d'ailleurs rassurants de ce point de vue : en particulier, le taux d'emploi est lui aussi plus élevé qu'avant la crise et continue de progresser pour toutes les tranches d'âge fin 2021 et début 2022, en dépit de la nette augmentation du taux de démission.

Cependant, le phénomène de Grande Démission s'explique par trois facteurs : la reprise post Covid-19, mais aussi la mise en place des ruptures conventionnelles qui date de 2008, ainsi que des tensions de recrutement qui s'accroissent depuis quelques années. En ce qui concerne l'introduction des ruptures conventionnelles, cette nouvelle modalité de fin de contrat a plusieurs effets : une partie des ruptures conventionnelles serait à l'origine de l'employeur et se serait probablement substituée à des licenciements (juridiquement plus contraignants) quand une autre partie, elle, n'aurait pas eu lieu sans ce dispositif. D'autre part, le nombre important de démissions serait plutôt le symptôme des tensions de recrutement que leur cause : il refléterait des comportements de « débauchage » de la main-d'œuvre entre entreprises, dans un contexte de forte

demande de travail et d'offre limitée. Cette interprétation est notamment confirmée par les trajectoires des démissionnaires, qui correspondent le plus souvent à un changement d'employeur sur un même type de poste (à qualifications égales) et dans le même secteur. En France, selon les premières analyses de la DARES fondées sur les statistiques de la déclaration sociale nominative, les retours à l'emploi des démissionnaires semblent rapides malgré le niveau élevé des démissions : environ huit démissionnaires de CDI sur dix au second semestre 2021 sont en emploi dans les six mois qui suivent et cette proportion est stable par rapport à l'avant-crise sanitaire.

... mais il a tout de même pour conséquence un réajustement du marché du travail soulevant dès lors de multiples enjeux dont il faut se saisir !

Le phénomène de Grande Démission semble déjà faire apparaître des éléments de réajustement notoire du marché du travail qui se caractérise par un dynamisme sans commune mesure où le nombre d'indépendants et d'alternants explose (+126% en dix ans), où le nombre de départs anticipés à la retraite s'accroît du fait des hautes performances de la Bourse, rajeunissant un tant soit peu la moyenne d'âge des actifs. Mais le plus important à aborder est le pouvoir de négociation qui se modifie en faveur des salariés. En effet, l'enquête flash de la DARES "Acemo-Covid" montre que, début 2022, certaines entreprises réalisent des concessions sur les conditions d'embauches pour conserver ou attirer leurs salariés qui font désormais pression pour se voir attribuer une plus grande liberté au travail. Le modèle managérial prime dès à présent sur le montant de la rémunération pour 62% des Français selon les dernières estimations d'ISPOS. Ce dernier phénomène est lui-même à l'origine d'une tension sans cesse croissante de recrutement

qui pèse sur les entreprises. Il en va de la compétitivité des entreprises de s'adapter à ce nouveau rapport de force.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a lancé un plan de réduction des tensions de recrutement en octobre 2021, reconduit en 2022, qui a pour but de pallier le désordre orchestré par une très grande mobilité apparue sur le marché du travail, entre entreprises comme entre secteurs. Le nouveau plan de mobilisation privilégie une approche spécifique à chaque secteur, au plus proche des entreprises concernées dans les bassins d'emploi. Il est co-construit avec les branches professionnelles.

Nous proposons d'approfondir ce plan en mettant en place plus de mesures concrètes en collaboration avec les représentants des branches professionnelles comme la mise en place de quotas de formation dans certaines filières plus adaptées à la demande effective afin d'éviter les pénuries de main d'œuvre d'une part et la trop forte abondance où les débouchés sont rares d'autre part. De la même manière, nous proposons de rendre plus efficace le dispositif de contrôle de l'immigration qui vient en aide pour pallier les pénuries de mains d'œuvre dans les filières peu convoitées sur le sol national afin de préserver la compétitivité de nos entreprises.

Tirer les conséquences de la "Grande Démission", c'est aussi s'adapter aux nouvelles attentes de la société !

La Grande Démission est symptomatique d'une quête de sens inassouvie qui laisse place au mécontentement des salariés. Ce phénomène demeure principalement l'apanage des cadres,

qui possèdent un réel pouvoir de négociation académique et professionnel.

En effet, selon une étude QUALTRICS, un tiers des cadres chercheraient à quitter leur emploi d'ici douze mois quand 23% des dirigeants estiment vouloir quitter leur emploi pour cause d'épuisement et de stress. 57% des employés, quelque soit leur âge, estiment que la quête de sens est ce qu'il y a de plus important dans le choix du lieu d'exercice de leur métier. Dès lors, la quête des meilleurs candidats nécessite de comprendre les attentes de ces derniers : flexibilité (notamment télétravail), travail moins stressant, utilité du travail, sentiment de satisfaction, bien-être sont autant de critères qui priment désormais sur le prestige de l'institution pour laquelle nous travaillons ou encore la rémunération à la clé.

Cependant, il s'agit également d'observer les points positifs de cette nouvelle donne : semaine de quatre jours, possibilité de télétravail et flexibilité de l'emploi sont les nouveaux maître-mots du marché du travail. La distance vis-à-vis de son travail imposée par le confinement a conduit à un décentrement du travail dans la vie des citoyens. La Grande Démission semble être la conséquence d'un tournant, d'un passage de la société du « projet professionnel » à la société du « projet de vie ». Nous sommes entrés dans l'ère du « switch », celle de la fin des voies toutes tracées.

Dès lors, il s'agit également de redonner envie de travailler, pour concilier l'importance de la valeur travail (une de nos priorités au sein du Cercle Orion) et la prise en compte des nouvelles attentes sociales.

Cela passe par des mesures incitatives certes, mais cela ne peut valoir que si travailler permet de « mieux vivre » en comparaison avec les conditions de vie qu'offrent l'absence d'activité professionnelle. Les aides sociales françaises étant les plus généreuses de l'Union européenne, la réduction des aides « de confort » serait également un moyen de contrecarrer ce non-désir de travailler et ainsi atténuer le phénomène de Grande Démission tout en conservant les innovations positives qu'elle apporte en termes de qualité des emplois. Cela étant, la Grande Démission, par le dynamisme et l'innovation qu'elle apporte sur le marché du travail, peut, à certaines conditions, servir la vie de la Cité à qui s'offre aujourd'hui de nombreuses opportunités pour vivre de façon plus équilibrée. ■



DU BON USAGE DE LA DETTE APRÈS LE "QUOI QU'IL EN COÛTE"

Jonathan GALBRUN

Après la politique du « quoi qu'il en coûte » et de ces années exceptionnelles de crise Covid, la dette publique de la France a atteint des records historiques, culminant à plus de 2 800 milliards d'euros fin 2021, soit 115% du PIB. Le mot « dette » est devenu le synonyme « d'argent magique » pour les uns, et celui « d'ennemi public numéro 1 » pour les autres, mais qu'en est-il réellement ? Si l'endettement public est nécessaire pour croître, cela implique un bon usage de cet endettement. Une priorité de la dette nouvelle doit être d'investir pour réduire notre déficit commercial.

En cette période troublée par le conflit militaire aux portes de l'Europe, influençant en profondeur notre économie nationale et européenne, les solutions pour traverser cette période dans les meilleures conditions

ne sont pas évidentes. Les sanctions à l'égard de la Russie, ainsi que l'explosion du prix des matières premières et de l'énergie en quelques mois seulement, vont nécessiter un soutien financier massif pour soutenir, mais aussi orienter, notre économie pour qu'elle soit plus robuste et indépendante face aux défis qui s'offrent à nous.

La France connaît un problème structurel avec sa dette publique, ...

Ce 10 mai 2022 avait lieu la conférence du Haut Conseil des Finances Publiques, où le discours du Gouverneur de la Banque de France, François VILLEROY DE GALHAU, portait justement sur la soutenabilité de la dette française, preuve de l'importance de ce sujet dans l'environnement actuel.

En effet, comme chacun peut le constater, la proportion de dette publique par rapport à la création de richesse de la France, quantifiée par son produit intérieur brut (PIB), est passée d'environ 60% au début des années 2000, à près de 120% en ce début 2022. Le PIB de la France a pourtant lui-même significativement augmenté pendant cette même période, puisque le fameux « taux de croissance de l'économie » est mesuré selon cet indicateur. Le fait que ce ratio « Dette / PIB » augmente aussi significativement en l'espace de deux décennies, signifie dès lors que l'emploi de l'endettement public n'a pas été transposé en création de richesse suffisante pour garder un équilibre et un usage sain de l'endettement.

La crise financière de 2008 et plus récemment la crise Covid-19 ont fortement mis à contribution les besoins de dépenses publiques pour stimuler et soutenir l'économie en temps de crise, mais la tendance de fond sur deux décennies reste éloquente : nous nous endettons plus que ce que nous sommes capables jusqu'alors de créer comme valeur. Le cercle vicieux est indéniable, la question qu'il nous est posée collectivement désormais est de savoir comment sortir de cette spirale, puisque toute chose égale par ailleurs, nous nous retrouverons à ce rythme avec un ratio qui aura encore empiré si rien n'est fait à l'aube de la prochaine décennie, d'autant plus que la hausse des coûts de la dette à venir est une menace significative sur la charge de la dette comme le souligne M. VILLEROY DE GALHAU dans sa conférence.

... dette pourtant nécessaire pour investir et potentiellement judicieuse.

Rappelons-le pourtant, le concept de la dette ne devrait pas être un tabou en soi. Il est utile

et tout à fait intéressant pour une économie, une entreprise ou un particulier d'avoir recours à l'endettement pour financer ses projets. La théorie économique implique même le recours à la dette pour optimiser sa performance, dès l'instant que celle-ci est employée pour générer un revenu supérieur à son coût.

La France et l'Europe font face aujourd'hui à de grands défis, mis au grand jour tant par la crise Covid que par le conflit militaire en Ukraine.

La restructuration subséquente de notre économie nécessite des investissements significatifs. Comment donc les financer lorsque l'on marche justement sur une crête pour éviter une récession économique qui paraît inévitable ?

Seulement quelques leviers sont possibles :

- - Augmenter les prélèvements obligatoires
- - Réduire les dépenses publiques
- - Avoir recours à l'endettement

Lorsque l'on sait les besoins de refonte structurelle et d'investissement massif pour réhabiliter nos services publics — comme notre système de santé notamment qui vit une période dramatique dans cette période post-covid, difficile d'avoir recours au levier de la contraction sèche des dépenses publiques pour trouver du financement et ainsi stimuler la création de richesse à venir.

La dette reste donc l'un des outils les plus pertinents pour pouvoir relancer notre économie.

Maîtriser son endettement pour accroître sa souveraineté

« [Il faut] axer le débat sur la qualité des dépenses publiques » - F. VILLEROY DE GALHAU le 5 mai 2022

Pourquoi donc la France ne voit-elle pas sa création de richesse augmenter suffisamment pour pouvoir profiter du levier de la dette pour justement renforcer son économie pour qu'elle génère suffisamment de valeur dans le temps ? Comme évoqué précédemment, une dette qui serait saine et efficace, devrait en priorité servir à réduire nos déficits publics. Si malgré une dette supplémentaire, votre déficit budgétaire ne se réduit pas et ne passe pas idéalement bénéficiaire, cela signifie que vous devez chaque année faire face à nouveau à un besoin de financement externe, et donc à de la dette supplémentaire. Comme nous l'avons convenu, difficile d'entamer à nouveau des économies importantes dans les dépenses publiques dans le contexte actuel.

Reste donc la nécessité d'augmenter le montant des recettes de l'Etat, néanmoins, dans un pays avec un des plus forts taux de prélèvement obligatoires au monde (44.3% PIB (Insee)), il est préférable de plutôt miser sur une croissance et une création de richesse digne de ce nom plutôt que d'augmenter encore plus la pression fiscale.

Comment donc expliquer que toute cette dette contractée au fil des ans n'ont jamais permis de générer cet effet ?

Il est tout à fait légitime de penser que pour l'euro supplémentaire injecté dans l'économie via une dépense publique il redescendrait finalement via une recette fiscale à terme puisqu'elle aurait permis plus de consommation et donc plus d'activité économique (effet multiplicateur supérieur à 1).

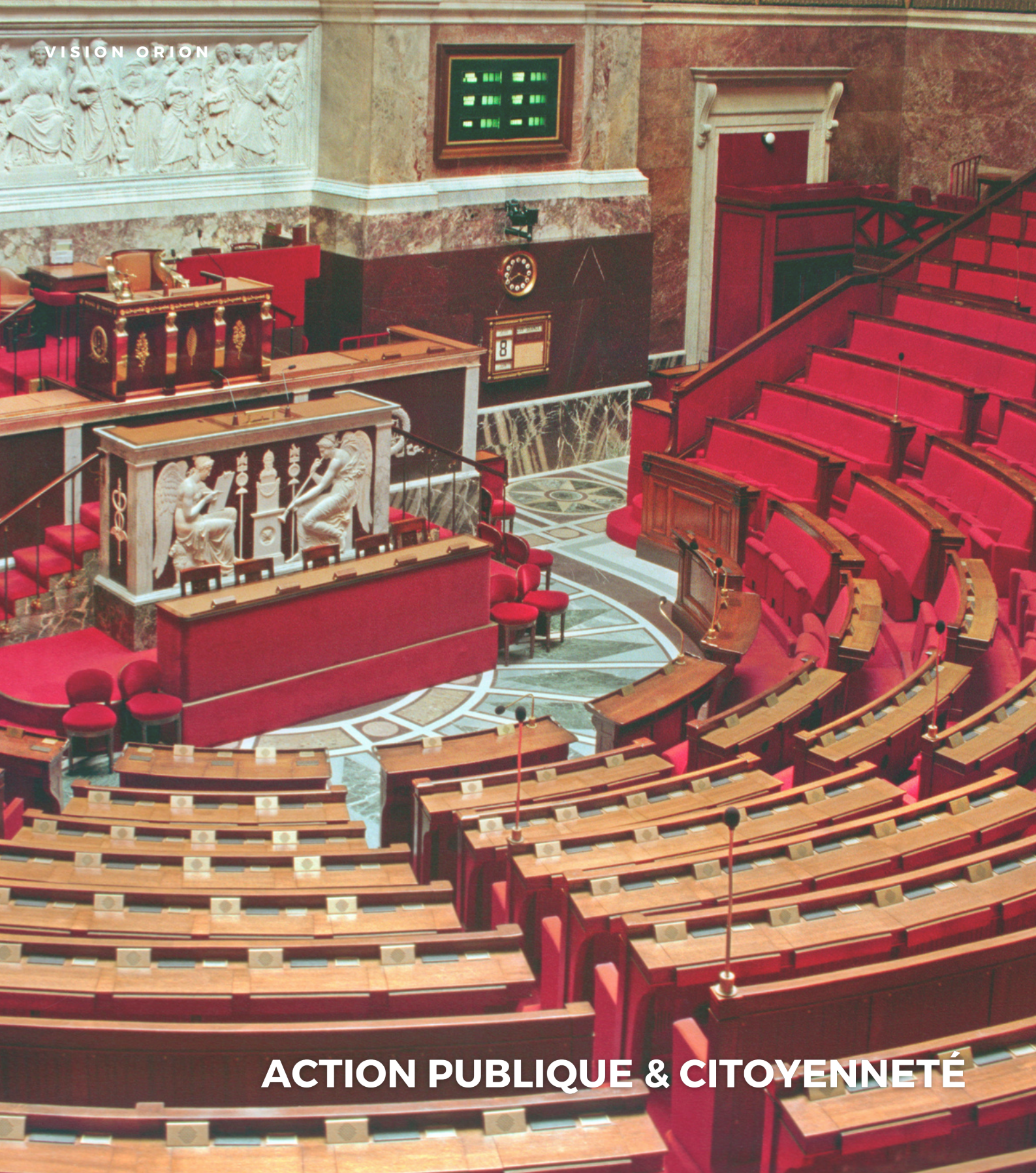
Une partie de la réponse provient du modèle européen en matière commerciale, dans lequel la France détient le triste titre du pays avec le plus grand déficit commercial lorsque l'on regarde les échanges intra-UE.

En effet, celui-ci culmine à près de 130 milliards d'euros fin 2021, c'est-à-dire que la France achète à ses voisins européens 130 milliards d'euros de biens et services de plus que ce qu'elle ne leur en vend. C'est un problème quasi « unique » en Europe, puisque le 2e pays le plus déficitaire est l'Autriche avec 23 milliards, en opposition avec l'énorme excédent commercial des Pays-Bas à +227 milliards, la Belgique et l'Irlande étant aussi sur le podium de l'excédent commercial intra-UE. Cela signifie concrètement que la France voit une partie de ses richesses « fuir » dans les autres pays de l'UE, et curieusement avec un relent de probable raison fiscale dans la manière dont sont organisés ces échanges plutôt que d'une réelle dépendance à telle ou telle importation vis-à-vis de ces pays. Le manque à gagner commercial pour la France constitue l'une des raisons pour laquelle plus de dette ne provoque pas systématiquement un équivalent en recette fiscale supplémentaire.

Nous pouvons constater aujourd'hui sur les marchés que le rendement de l'obligation de la France (titre de dette de l'Etat Français appelé OAT) à 10 ans est autour de 2% alors qu'il était à 0% un an auparavant seulement. Cette hausse de +2% de la charge d'intérêts de la dette à venir représente une augmentation de la charge de la dette d'environ 56 milliards d'euros par an dans le budget public. Pour relativiser ces montants astronomiques, nous pouvons comparer ce chiffre avec le déficit

annuel du système de retraite actuel qui est de l'ordre de 10 milliards d'euros en 2021 d'après le dernier rapport du Comité d'Orientation des Retraites de juin 2021, ou encore les 40 milliards perçus au titre de l'impôt sur les sociétés.

La dette reste l'un des seuls leviers et carburants pour pouvoir relancer et soutenir une économie ambitieuse et innovante. En revanche, il est désormais vital pour la pérennité du modèle Français de s'assurer du bon emploi de cette dette, au risque de perdre de plus en plus en souveraineté et de pouvoir économique. ■



ACTION PUBLIQUE & CITOYENNETÉ

**La revanche de la politique
et de la Nation**

par Aymeric DELON



LA REVANCHE DE LA POLITIQUE ET DE LA NATION

Aymeric DELON

Introduisant le conseil des ministres de rentrée, le président de la République a évoqué l'entrée dans une "grande bascule", signant "la fin de l'abondance, de l'innocence et des évidences". Les promesses d'un monde post-politique, post-historique et post-national sont caduques. Les nouveaux objectifs à poursuivre sont désormais la défense de la souveraineté et de la soutenabilité, qui impose de remettre au centre la Nation comme ancrage et la politique comme vecteur prioritaires d'une action publique selon une vision cohérente et ambitieuse qui, au Cercle Orion, s'inscrit dans le libéral-républicanisme.

Notre époque semble écrite par un dramaturge entremêlant plusieurs genres non sans adresse, où sont mêlées la tragédie la plus déchirante, des rives du

Dniepr aux montagnes afghanes dont les cris de douleur rappellent Les Perses d'ESCHYLE, à la bouffonnerie aux accents de satire du pouvoir depuis les bancs de notre Assemblée nationale, faisant un écho pluri-millénaire aux Cavaliers d'ARISTOPHANE. Et, depuis les gradins de ce triste spectacle, nous nous découvrons depuis deux ans vulnérables en tout point ...

Notre défi désormais est de penser les clefs de lecture pour déchiffrer et surtout maîtriser le nouvel ordre du monde qui se dessine. L'*hubris* de la prétention à un monde post-politique et post-historique, a été ébranlé violemment à l'est de l'Europe, là où ce doux rêve a pris ses racines. 09 novembre 1989 - 24 février 2022 : "fin de l'innocence" (E.MACRON), la politique comme la Nation redeviennent essentielles. Quelle revanche ! Pour ne pas que les mots

présidentiels demeurent lettre morte, il est nécessaire de penser un nouveau paradigme méta-politique et politique.

Un nouveau paradigme

Grande Désillusion, Grande Dépression, Grande Démission.

Le monde post-politique issu de la chute de l'URSS s'est effondré avec ses promesses. Un monde de "mondialisation heureuse" où chacun prospère, est protégé d'une guerre de tous contre tous grâce à un processus d'interconnexion permanente et de convergence uniformisante au sein du "Village global".

Un virus d'abord, des vies russes ensuite : voici les acteurs majeurs de la Grande Désillusion. Alors que la nouvelle interdépendance est le vecteur catalytique de maux paralysants, les vieux démons ne sont toujours pas morts : les grandes puissances devant l'éternel n'ont perdu de leur bellicisme.

Cette Grande Désillusion (géo)politique et (géo)économique se mue dans un magma social d'anomie générale. Perte de sens pour des existences privées de transcendance, où le seul matérialisme supplante le dépassement pour de grandes causes (politiques, sociales, ...), créant ainsi un terrain aux valeurs lacunaires sur lequel prospère les fondamentalismes religieux. La Grande Dépression, économique en 1929, touche aujourd'hui surtout les esprits. Le phénomène de Grande Démission qui saisit l'Occident aujourd'hui est un révélateur de ce malaise, par la recherche d'un travail qui présente un sens profond en écho avec nos aspirations personnelles.

Souveraineté, Soutenabilité.

La souveraineté est revenue au cœur de la pensée politique. Tantôt économique, industrielle, agricole, militaire, voire européenne, le souhait de pouvoir décider librement sans avoir dépendre de facteurs exogènes revient en grâce. Ce qui aurait jamais dû nous quitter.

La soutenabilité ensuite. Les événements météorologiques extrêmes récents sont la dernière phase de la prise de conscience de la dangerosité et de la systémicité du changement climatique. Éviter un illibéralisme vert demain implique une action courageuse, ambitieuse, de long terme, dès aujourd'hui.

La revanche du politique et de la Nation

Dès lors, ces nouveaux impératifs impliquent le retour de fait de ce qui semblaient reléguer au magasin des antiquités du monde d'hier : la politique et la Nation. La souveraineté et la soutenabilité requièrent une liberté d'action pour chaque Etat qui doit unir un peuple autour d'une conscience d'un destin et d'héritages communs. Reconquérir notre souveraineté et renforcer notre soutenabilité appellent des décisions courageuses et lisibles, ancrées dans des valeurs claires et dans le temps long. Voilà dessiné le retour en force de la Nation comme substrat et de la politique comme principe actif essentiels de notre vie commune.

L'émergence d'un nouveau paradigme politique appelle à la redéfinition des fondamentaux à affirmer. Cela implique de prime abord un bilan des heurs et malheurs du modèle actuel, pour rebâtir sur des bases durablement conformes à notre doctrine : le libéral-républicanisme.

Apprendre des échecs

Sauver le libéralisme de ses déviances

L'adjectif "libéral" est parfois proféré comme une insulte. Pourtant, valoriser l'émancipation de l'Homme pour actualiser sa dignité est un si beau projet. Élever en libérant, plus qu'arasant en égalisant. Permettre de se dépasser, dépasser les frontières de la société et de l'innovation. Participer à la vie politique, créer dans la vie économique, voilà le cœur du libéralisme. Mais les déviances modernes du libéralisme nous ont fait parfois oublier qu'il est avant tout une libération politique, une promesse pour chacun permettant un avenir pour tous. Le dépassement de la fatalité par un choux éclairé collectif, cela est la véritable beauté du libéralisme.

Parmi ces déviances du libéralisme, nous trouvons d'abord le néo-libéralisme. À la démonstration économique de l'atteinte spontanée et optimale de l'efficacité économique par le marché (premier théorème du bien-être, ARROW et DEBREU, 1959), fait fondamental auquel nous sommes attachés, s'est développé un discours normatif qui promeut le marché comme une "catallaxie" qui doit dès lors signer le retrait de l'Etat (F. HAYEK, *Droit, liberté, législation*). A ce titre, l'économie devenue reine marginalise le politique, qui s'empresse de déréguler, démanteler, au titre de la concurrence pure et parfaite : l'Union européenne est à ce titre le gardien du temple, en poussant la fragmentation du secteur de l'énergie, en interdisant la fusion d'Alstom et de Siemens. Or, l'Homme n'est pas qu'un homo oeconomicus, la prédominance de la société a disloqué la Nation. Les intérêts stratégiques

d'une Nation, qui dépassent le seul économisme, demandent à être pris en compte. Le néo-libéralisme a ainsi, en contraignant les choix des dirigeants, dénaturé le libéralisme originel.

Cette dislocation a été approfondie par le droit-de- l'hommisme / multiculturalisme, qui a conduit à une atomisation des revendications identitaires. Chacun veut des droits, plutôt que rappelle ses devoirs, pourtant essentiels "besoins de l'âme" (S. WEIL, *L'Enracinement*). Le juge se fait le complice de ce mouvement, en sanctuarisant les droits au détriment de l'intérêt général (J.-É. SCHOETTL, *La démocratie au péril des prétoires*). Le dernier exemple frappant en ce sens est le jugement du tribunal administratif (TA) de Paris où fut retenu, contre l'expulsion de l'imam rigoriste H. IQUIOUSSEN, pourfendeur de nos valeurs, le "droit à une vie familiale normale" (même droit européen qui s'oppose à toute réforme du regroupement familial). Cette explosion des revendications détruit toute possibilité d'intérêt général et de sublimation du collectif par la communauté nationale : en somme, « l'intérêt général, c'est bien, mais à condition que cela n'empiète pas sur mon intérêt individuel, sinon c'est un résidu d'autoritarisme insupportable » (A. FOUCHER, *Le monde de l'après- COVID*).

Répondre aux malheurs de l'Etat moderne

Cet état de fait a miné la possibilité même de l'Etat- Nation. Alors que ce dernier est réhabilité par la pertinence socioculturelle de son échelle et son ancrage dans l'Histoire, à rebours de la thèse habermassienne (J. HABERMAS, *Après l'Etat- Nation*), il convient de pointer deux de ses principales errances.

Premièrement, l'Etat-Providence. Nous le savons depuis TOCQUEVILLE, l'égalité en démocratie est cardinale. Dès lors, la proclamation d'une égalité civile et politique est au fondement de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Plus tardive, la naissance du welfare state procède d'une légitime volonté de permettre à chacun de vivre dignement, promesse du libéralisme, et de protéger chacun des accidents de la vie qui peuvent nous frapper. Aujourd'hui, l'enjeu de cet Etat social est de répondre à la recherche de l'égalité, non civile cette fois, mais socio-économique. Or, celle-ci n'a pas de limite : l'insatisfaction sociale est donc permanente et la perfusion budgétaire en réponse continue (P. ROSANVALLON, *La Crise de l'Etat-Providence*). L'Etat-Providence en ce sens est tel le tonneau des Danaïdes, aux dépens de nos comptes publics.

Deuxièmement, la crise de l'autorité. Le consensus libéral sur le rôle de l'Etat est bien son attribut de garantie de la sécurité de chacun contre les menaces internes et externes : « la vertu de l'Etat, c'est la sécurité » (B. SPINOZA, *Traité politique*). Or, dans une société individualisée et minée par une perte de repères, l'autorité fond. H. ARENDT n'écrivait-elle pas dans *La Crise de la culture* : « Il aurait peut-être été plus sage de poser la question : que fut l'autorité ? – et non : qu'est-ce que l'autorité ? ». Or, cet état de fait sociologique a atteint un paroxysme inquiétant, comme l'illustre encore très récemment le problème des refus d'obtempérer (en moyenne un toutes les demi-heures en France). Un Etat qui perd sa crédibilité dans le respect de sa souveraineté régalienne perd le substrat de sa légitimité. Or, aujourd'hui, entre délinquants et forces de l'ordre, la peur n'est pas dans le bon camp.

Sortir la politique du marasme

Dans ce paradigme, la politique ainsi réhabilitée doit dépasser le triste spectacle qu'elle donne, entre impuissance dans les faits, dévitalisation dans les idées et bouffonnerie dans les débats.

« Si l'économie se mondialise, le politique se provincialise » affirme R. DEBRAY dans son *Éloge des frontières*. Le monde post-politique affirma le primat de l'économie sur la décision collective, la démocratie nationale (cf. le trilemme de RODRIK). Dans un entretien fleuve accordé récemment au *Figaro*, A. SUPIOT déplore ainsi que « de bonne foi ou par intérêt personnel, nos classes dirigeantes ont pensé que leur mission n'était plus de développer un projet politique propre à notre pays, mais à l'adapter aux contraintes de la globalisation. » La défiance dans la vie politique et économique alors se développe, dont le plus gros péché fut le mépris du "non" au TCE lors du référendum de 2005, cîme des renoncements politiques depuis 1983. Puisque s'exprimer ne sert plus, puisque le projet politique profond ne tient plus, la désaffiliation politique - mais aussi économique, via le syndicalisme - se développe (J.- P. LE GOFF, *Malaise dans la démocratie*). Ainsi, « dès lors que le gonflement du bas de bilan remplace le projet d'entreprise et que les indicateurs de Maastricht remplacent le projet politique, une perte généralisée du sens affecte à la fois le politique et l'économique. » (A. SUPIOT, *op.cit.*). De nouveau l'anomie civilisationnelle.

Dans ce paradigme, qu'Emmanuel MACRON a logiquement parachevé en fusionnant une droite et une gauche devenues, selon le mot célèbre, "bonnet blanc et blanc bonnet", la politique devient symbole. Elle ne signifie plus rien, sinon accommodement (plus ou moins) raisonnables avec le réel. L'ossature

intellectuelle n'est plus, et on va jusqu'à utiliser la nomination de ministres pour incarner des calculs politiques : la politique n'est plus que communication. Dans une sentence aussi triste que véridique, S. ZWEIG écrivait déjà il y a un siècle : "Toute la tragédie de ce temps tient en une phrase : les opinions ont vaincu les convictions." (S.ZWEIG, *Seuls les vivants créent le monde*).

Face à ce terreau dévitalisé, prospèrent des idéologies aussi caricaturales que dangereuses : le fiel qu'est la démagogie en fait son miel. D'une part, le rêve d'un "Grand soir" pourtant synonyme d'affaiblissement économique, de marginalisation géopolitique, de diktat environnemental et de décadence sociétale incarnée par la NUPES. Qu'en retient-on ? Du brouhaha, de l'irrespect, de l'obstruction. Relire ARON et son *Opium des intellectuels* paraît face à cet obscurantisme rouge-vert de salubrité publique. D'autre part, l'extrême-droite a un discours plus intelligent politiquement, et donc éminemment plus pernicieux. Le discours lepéniste-zemmouriste s'appuie sur deux ferments essentiels du "malaise dans la démocratie" structurel : primo, le mépris du pouvoir à la parole publique et à la vie des gens, principalement incarnée par la gauche bourgeoise et au néolibéralisme (P. ROSANVALLON, *Les épreuves de la vie*) ; deusio, la crainte d'une insécurité bien plus profonde que certains voudraient croire, comme l'avait brillamment illustré le regretté L. BOUVET dans *L'insécurité culturelle*. Le mépris social et la crainte du déclin sont dès lors si puissamment instrumentalisés et sur-simplifiés que cela devient un ressort profond de la haine pour la vérité (L. MANDEVILLE, *Les révoltés d'Occident*) ; un présumé "bon sens" est opposé à la "légal-rationalité" (M. WEBER, *Économie et société*) de l'appareil

étatique, qui si elle a ses défauts, demeure essentielle pour la marche responsable d'un Etat-Nation comme la France. Le travail de la droite de demain sera d'entendre cela, sans se compromettre dans l'irresponsable.

La défense du libéralisme requiert d'interroger ses errances pour le ré-ancrer comme moteur désirable du monde, à l'heure où le risque d'un Etat socialisant ou d'une politique de l'absolue fermeture menace. Le libéralisme se doit plus que jamais de faire Nation, c'est-à-dire d'affirmer une liberté politique pour écrire un destin collectif, de promouvoir nos héritages, de protéger la dignité de chacun au nom de l'intérêt général.

Construire la Nation politique de demain

Affirmer l'importance d'une politique ancrée

En effet, la visibilité de l'action est le gage de la confiance collective. Une politique qui se fonde sur un ensemble réduit et irréductible de valeurs philosophiques et de priorités politiques (à dix priorités il n'y a plus de priorités...), qui de se fait est ontologiquement clivante, permet de restaurer la juste place du politique, celle de vision structurante mais aussi engageante. Qui définit une vision socio-anthropologique profonde du destin de l'Etat-Nation France et qui motive les citoyens à se mobiliser pour (ou contre) la défense de cette conception holiste.

Pour emprunter les mots de C. CASTORIADIS, « La politique est une pratique créatrice. [...] Elle ne doit pas être une simple agence d'accommodation avec l'ordre existant. » (*L'Institution imaginaire de la société*).

Restaurer la Nation par la confiance et l'exigence en elle-même

En sus de restaurer la confiance dans la politique par une vision claire et efficace, fidèle à ses valeurs, le ferment du sursaut républicain implique surtout de restaurer la confiance des Français dans le génie national. Le général DE GAULLE aurait ainsi confié à A. PEYREFITTE : « Les Français sont un peuple fort, mais ils ne le savent pas. Ils peuvent surmonter leurs difficultés, [...] mais ils n'y croient pas, tant qu'on ne les en a pas convaincus. Ce sont des déprimés permanents. C'est le rôle du président de la République de les sortir de là. » (A. PEYREFITTE, *C'était de Gaulle*).

La France, pour reprendre les mots du "plus illustre des Français", vient du "fond des âges". Elle souffre d'un mal profond : le déclin de sa grandeur. M. HOUELLEBECQ n'écrivait-il pas, dans ses essais aussi caustiques que (souvent) prophétiques - et dans tous les cas si sociologiquement pertinents - que « la France n'a plus guère à vendre que des hôtels de charme, des parfums et des rillettes » (M. HOUELLEBECQ, *La carte et le territoire*). Peuple politique par excellence, la France souffre de sa mauvaise insertion dans la mondialisation, ou plutôt de sa mauvaise maîtrise par le politique d'une mondialisation devenue globalisation indépassable (A.SUPIOT, *Mondialisation et globalisation, les leçons de Simone Weil*), selon la thèse de M. GAUCHET dans le premier tome de *Comprendre le malheur français*.

La Nation est dès lors le socle à mettre en exergue. Politique (l'incarnation de la souveraineté), culturelle (résultat de l'entremêlement d'héritages pluriels), historique (depuis ce jour du Dimanche de Bouvines décrit par G.DUBY (C.BEAUNE,

Naissance de la Nation France), en passant par le droit des années 1790), la Nation rassemble autour d'une aspiration commune et d'une identité ancrée, selon l'analyse renanienne. Alors qu' « une nation ne peut être un Zollverein [un contrat entre seuls intérêts bien compris] » (E. RENAN, *op.cit.*), que le "patriotisme constitutionnel" à la J. HABERMAS est (intellectuellement stimulant mais) impromptu à susciter de la ferveur collective, la Nation constitue l'échelle refuge (B. BOURDON et P. D'IRIBARNE, *La Nation, une ressource d'avenir*) qui nous permet de relever ensemble, non sans exigence, les défis d'aujourd'hui et de demain. A l'heure de l'explosion des revendications communautaires, de la vulnérabilité de la mondialisation et des risques sécuritaires et d'une non-maîtrise migratoire, la réaffirmation de la Nation est véritablement, oui, "une ressource d'avenir".

Pour un État stratège et une Europe qui protège

Si la Nation dépasse l'Etat, en ce sens qu'elle fonde sa légitimité politique d'action et lui donne une chaleur culturelle (sinon, selon le fameux mot de NIETZSCHE, « l'Etat est le plus froid des monstres froids »), la réaffirmation de la Nation ne peut faire l'économie d'une réflexion sur l'Etat. Il ne peut être ni trop libéral - ne se souciant que de la sécurité et de l'encadrement du marché au risque d'une rupture avec le peuple-Nation - ni trop socialiste - rappelons-nous les mots d'E. BURKE dans ses *Réflexions sur la rareté* : « Il ne faut pas que les gens s'habituent à recevoir leur pain des mains du Gouvernement car, à la moindre rareté, ils mordront la main qui les a nourris ».

Le bon Etat est l'Etat stratège. Défensivement, l'Etat stratège est celui qui assure ses intérêts stratégiques, sa souveraineté dans l'ensemble de ses dimensions, juridiques comme extra-juridiques. Offensivement, l'Etat stratège est

celui qui pense le temps long, comme il a su le faire pour le nucléaire il y a soixante ans (P. MASSÉ, *Le plan ou l'anti-hasard*), à même d'assurer la résilience de la France face aux défis du futur et de garantir son leadership dans la durée. Véritable “maître des horloges” (P. DELMAS), l'Etat stratège complète l'action du marché, dont l'horizon de temps est plus bref.

Quid de l'Europe ? “Changer ou périr” (N. GNESOTTO), telle est sa destinée. Nous ne souhaitons pas la mort de l'Europe : elle est essentiellement aux yeux de la donne géopolitique et géoéconomique mondiale pour peser ; elle est surtout l'incarnation d'une civilisation commune unique. Il faut résolument que l'Europe change. Encore une fois, l'Europe habermassienne est une belle construction de l'esprit. Mais elle omet que, si l'humanisme et les Lumières dont l'Europe est le berceau ont mis en exergue la grandeur de la raison, l'homme a besoin de transcendance pour penser son avenir, au risque de tomber dans le présentisme, l'individualisme exacerbé et l'anomie (D. SCHNAPPER, *La citoyenneté à l'épreuve*). L'Europe doit être incarnée. Et pour cela, elle doit protéger. Protéger ses frontières — contre des agressions étrangères ou des vagues migratoires. Protéger son modèle social — pour assurer la dignité de l'homme face aux aléas et aux mutations économiques (par exemple, la destruction créatrice, nécessaire pour l'innovation, détruit des emplois à court terme). Protéger ses intérêts stratégiques — pour notamment éviter les dumpings et le contrôle de données par des puissances extra-européennes. Protéger ses valeurs — en interne comme dans ses relations avec l'étranger. Protéger la souveraineté de ses Etats-membres — en ne jamais oubliant la juste place du juge

et de la Commission. Sans puissance, subsidiarité et solidarité, l'Europe restera un objet de défiance. Or, malgré des initiatives remarquables à la suite des deux crises récentes (témoin une fois de plus du changement de paradigme en cours), l'UE demeure l'élément le plus caractéristique du monde post-politique de l'avant- COVID. Ne pas bouger, en omettant sa dimension civilisationnelle aussi historiquement fondée qu'humainement essentielle (J.BENDA, *Appel aux Européens*), et c'est le déclin inévitable (D. ENGELS, *Le déclin, la crise de l'Union européenne et la chute de l'Empire romain*).

Jusqu'à présent a été défendu une métapolitique : la nécessité du retour de la politique, autour d'un discours marqué par des valeurs fortes et irréductibles, et de la réaffirmation de la Nation comme échelle principale et essentielle de la *res publica*. Reste maintenant à incarner cette politique plus précisément, en définissant ses valeurs et ses arbitrages politiques. Elle tient en un concept : le libéral-républicanisme.

Le libéral-républicanisme, notre philosophie

La liberté guidant nos pas

Au socle de nos valeurs, le Cercle Orion place la liberté au cœur. Sans renier le triptyque républicain, dans la lignée des grands penseurs libéraux français depuis MONTESQUIEU, notre choix valorise la liberté comme l'instrument le plus essentiel de l'émancipation de chacun. Le libéralisme est *ab initio*, historiquement, un cri contre l'absolutisme, rejetant la “crainte” sur laquelle se fonde le despotisme (MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*). La liberté est le meilleur vecteur de démocratie politique

et sociale, d'innovation économique et artistique. TOCQUEVILLE, dans sa *Démocratie en Amérique*, sait déjà que la passion de l'égalité peut se satisfaire de l'illibéralisme : l'arasement du "tous pareil" introduit de facto un despotisme qui nie la singularité et le mérite de chaque individu. Or, nous l'avons vu, une vision absolue de la liberté isole et délie « chacun de la grande société [la Nation] » (A. de TOCQUEVILLE, *op. cit.*) : pour pallier les errances passées, elle doit donc être encadrée, et pour nous ces bornes sont les valeurs républicaines qui fondent notre Nation.

La République sublimant la liberté

L'article premier de notre Constitution proclame que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». L'indivisibilité de la République est un legs de notre Histoire, résultat de huit siècles d'unification d'un territoire aux cultures si diverses et qui s'est proclamé un. « Ce sont ces Français, résidu de quarante peuplades hétéroclites [...] qui, incessamment pressés, [...] ont cependant fait d'eux-mêmes ce que le monde voyait pour la première fois : une nation, [...] quelque chose de si incorporé et de si fondu que notre République a pu prendre comme synonyme le magnifique titre de Une et Indivisible. » (P. CLAUDEL, *Conversations dans le Loir-et-Cher*). Alors que la décentralisation est vantée par le libéralisme, comme modalité et échelle de décision plus efficace et plus démocratique (cf. TOCQUEVILLE), la poursuite de celle-ci doit s'inscrire dans une réflexion globale sur le rôle de l'Etat et des compétences qu'il doit prendre en charge, au lieu de recourir à l'usuel (et intellectuellement pauvre) réflexe de l'ajout d'une nouvelle strate de collectivités. La liberté doit être arraisonnée par le legs puissant de notre Histoire.

La laïcité est cardinale. Sans qu'elle nie les racines chrétiennes de la France dans ses manifestations culturelles actuelles, elle est avant tout une loi de liberté, affirmation de la liberté de conscience, et une loi de respect, par la neutralité de l'Etat. Prôner la laïcité, c'est refuser les doctes rigoristes, l'entrée de la religion et de ses préceptes dans la tête des enfants, en sanctuarisant le savoir et la liberté (J. DANIEL, *Réconcilier la France*). D'aucuns pensent la laïcité comme une lutte pour un athéisme général, d'autres jugent que la laïcité est discriminatoire envers leurs religions. La laïcité est une liberté autant qu'une exigence, celle de la vie en commun neutre mais non sans transcendance, que nous défendons ardemment.

La démocratie est au fondement du libéralisme. Toutefois, comme nous l'avons évoqué plus tôt, le libéralisme dans ses travers a pu paraître complètement anti-démocratique, par l'économisme et le droit-de-l'hommisme. C'est la Nation qui dispose de la souveraineté, non le marché ni le juge. Yascha MOUNK a prévenu du risque critique pour le libéralisme : « La démocratie libérale est en train de se décomposer en ses différents éléments, donnant ainsi naissance à une démocratie illibérale d'un côté et à un libéralisme antidémocratique de l'autre. » (Y. MOUNK, *Le peuple contre la démocratie*). Le Cercle Orion, dans la droite ligne de MONTESQUIEU, croit en la représentation et la nécessité de la technique pour gouverner. Le défi est donc de marier expertise et démocratie, par la pédagogie constante des grands enjeux de la décision publique, pour actualiser une liberté politique pleine, qui se fonde sur l'esprit critique. « [Il faut] offrir à chacun la faculté de développer toute l'étendue qu'il a reçus de la nature, et par là, établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. » (N. de CONDORCET, *Rapport sur l'organisation générale de l'instruction*)

publique). Sans faire de la démocratie continue et participative une fin, il convient d'être plus pédagogue pour que les orientations politiques, clivantes car reposant sur des choix, soient mieux appréhendées par chacun, car « la demande prioritaire des citoyens aujourd'hui, c'est de comprendre » (M. GAUCHET, *L'État territorial et les attentes des Français*).

Enfin, la République sociale. Le libéralisme est l'objet de diatribes exagérées mais profondes en raison d'un fait central : le politique n'a pas su penser en amont les conséquences socio-économiques de l'économie libérale mondialisée. Pourtant, le libéralisme n'est pas anti-social. J. RAWLS a brillamment développé une éthique sociale du libéralisme, fondée sur la responsabilité. Responsabilité de l'Etat à protéger les plus faibles. Sans nier la réalité d'inégalités qui sont au fondement du libéralisme, puisque le mérite différencie quand l'égalitarisme anonymise, « les inégalités sont acceptables seulement si elles améliorent la situation de chacun, y compris celles des plus mal lotis, et pourvu que ces inégalités soient compatibles avec une liberté égale pour tous et l'égalité équitable des chances. » (J. RAWLS, *Libéralisme politique*). L'Etat qui méprise est un gouvernement qui dure peu et qui alimente le populisme, par essence anti-libéral (P. PERRINEAU, *Le populisme*). Responsabilité des individus ensuite, car la liberté individuelle implique la responsabilité individuelle. Chacun prend son risque et l'assume, sans jugement mais non sans contrepartie. Si la première politique sociale est le travail, tant dans la garantie économique des conditions pour le plein-emploi que plus philosophiquement l'affirmation de l'importance de sa valeur, pour des raisons de cohésion nationale, l'Etat libéral

ne peut se démunir de la question sociale (ce qu'avait bien compris le libéral F. GUIZOT dès les années 1830 en intégrant cet enjeu au périmètre du Ministère de l'Intérieur). « La justice sociale n'est pas un supplément d'âme pour les idéalistes au bon cœur, mais un gage de stabilité pour des politiques réalistes. » (A. SUPIOT, *La Justice au travail*).

Le Cercle Orion se fonde sur le contexte national et international pour fonder l'avenir de la France car nous croyons résolument en une "France puissance", c'est-à-dire une voix qui, en tout point et à toute échelle, porte et compte dans l'Histoire. Cette résolution se fonde sur une méthode profonde, celle d'une politique qui revient au centre du jeu avec un ancrage dans des valeurs fortes et des principes irréductibles, pour un débat intellectuel puissant, certes clivant mais structurant.

Les leçons des crises récentes montrent en quel point la Nation est clef. Elle permet de dépasser un monde post-politique globalisé où la souveraineté est un concept dépassé. La résilience de nos modes de vie, la liberté politique et la défense de nos intérêts impliquent une politique stratégique et courageuse, mais qui, contrairement aux thèses du souverainisme, demeure ouverte sur le monde et en particulier sur l'Europe, afin d'approfondir nos complémentarités sans céder à l'uniformité.

Le Cercle Orion défend une ligne libérale-républicaine, où la liberté, valeur centrale, guide nos pas et est sublimée par les valeurs de la République qui permet un libéralisme qui fait Nation, en promouvant sa culture et ses héritages et en permettant une vie commune tirée vers le haut, respectueuse de la dignité de tous et soutenable dans la durée.



Rejoignez le Cercle Orion !

<https://cercleorion.com>

<https://www.agora-le-mouvement.com>

<https://www.aimpact.tech>

Vision Orion - le mag n° 4

Deuxième semestre 2022

Président du Cercle Orion : **Alexandre MANCINO**

Vice-Président Exécutif : **Aymeric DELON**

Avec

Amicie FONLLADOSA, Léa SCHÜLER-ALLAL, Jonathan GALBRUN, Michel STOFER & Ulysse VARENNES